



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

COMMISSION CANADIENNE DE
SÛRETÉ NUCLÉAIRE

LA SÛRETÉ D'ABORD



RAPPORT ANNUEL 2016-2017



CANADA 150

Canada

La Commission canadienne de sûreté nucléaire réglemente l'ensemble des activités nucléaires au Canada, de l'extraction de l'uranium à la production d'électricité, en passant par la recherche dans le domaine nucléaire, les installations nucléaires et l'équipement réglementé, le transport des substances radiologiques, l'utilisation des matières nucléaires à des fins industrielles et médicales, et l'élimination des déchets.

Nous nous efforçons de nous assurer que les activités nucléaires canadiennes sont parmi les plus sûres et les plus sécuritaires au monde.

À titre de chef de file dans son domaine, la CCSN rassemble des experts principalement tournés vers l'action. Nous mettons en application des exigences réglementaires très strictes et surveillons attentivement les titulaires de permis afin de nous assurer qu'ils respectent les règles.

Nous réglementons également l'industrie nucléaire au Canada pour veiller à la sécurité du pays et des Canadiens.

VISION

Être le meilleur organisme de réglementation nucléaire au monde

MISSION

La Commission canadienne de sûreté nucléaire réglemente l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la santé, la sûreté et la sécurité, de protéger l'environnement, de respecter les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et d'informer objectivement le public sur les plans scientifique ou technique ou en ce qui concerne la réglementation du domaine de l'énergie nucléaire.

LETTRE AU MINISTRE

L'HONORABLE JIM CARR
MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES
OTTAWA (ONTARIO)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017. Ce rapport a été préparé et présenté conformément à l'article 72 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.



Michael Binder
Président et premier dirigeant,
Commission canadienne de sûreté nucléaire

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT	1
COUP D'ŒIL SUR LA CCSN	2
Qui nous sommes	2
Qu'est-ce que le cycle du combustible nucléaire?	2
Nos activités	3
Nos bureaux	3
Aperçu de la CCSN	4
Nos employés	6
L'OBJECTIF DE LA CCSN EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION	7
Le programme du cycle du combustible nucléaire	8
Le programme des réacteurs nucléaires	14
Le programme des substances nucléaires et de l'équipement réglementé	20
Le programme de non-prolifération nucléaire	24
Le programme de renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics	28
COMMISSAIRES	34
ACTIVITÉS DE LA COMMISSION	36
DISCUSSION ET ANALYSE DE LA GESTION	37
ÉQUIPE DE GESTION DE LA CCSN	39
ÉTATS FINANCIERS	40
ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS 2016-2017	56
ANNEXE A : AUDIENCES DE LA COMMISSION ET POSSIBILITÉS D'ÊTRE ENTENDU EN 2016-2017	59
ANNEXE B : PROJETS DU CADRE DE RÉGLEMENTATION PUBLIÉS OU ACHEVÉS EN 2016-2017	61

MESSAGE DU PRÉSIDENT

J'ai l'honneur et le plaisir de vous soumettre le *Rapport annuel 2016-2017 de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* dont le thème, La sûreté d'abord, est au cœur d'une grande partie du travail effectué par notre organisation pour garantir l'utilisation sécuritaire de l'énergie et des matières nucléaires, et la protection de la santé et de la sécurité des personnes et de l'environnement.

Cette année, la Commission a tenu la première partie d'une audience publique concernant le renouvellement du permis d'exploitation d'un réacteur de puissance à la centrale nucléaire de Point Lepreau, située au Nouveau-Brunswick. La Commission a également délivré un permis de déclassement pour le réacteur nucléaire de la centrale de Gentilly-2, au Québec. Le permis d'exploitation de l'Installation de conversion de Port Hope, à Port Hope, en Ontario, a été renouvelé pour une période de 10 ans, et le permis des Laboratoires de Chalk River, à Chalk River, en Ontario, a été prolongé pour une période de 17 mois.

Cette dernière année, nous avons accompli le travail préparatoire nécessaire en prévision des grands projets mis de l'avant par les promoteurs, projets dont l'approbation est en instance. Il s'agit notamment du Projet de stockage dans des couches géologiques profondes d'Ontario Power Generation à Kincardine, en Ontario, et des propositions des

Laboratoires Nucléaires Canadiens relatives au déclassement et à la gestion des déchets nucléaires dans trois sites de l'Ontario et du Manitoba.



Le leadership dont a fait preuve le premier vice-président de la CCSN, Ramzi Jammal, élu président de la septième réunion de la *Convention sur la sûreté nucléaire*, est un excellent exemple du travail de consolidation réalisé par la CCSN. M. Jammal a travaillé sans relâche pour encourager les Parties contractantes de la communauté nucléaire mondiale à tenir compte des leçons tirées de l'accident nucléaire de Fukushima et à s'engager à faire preuve d'une plus grande ouverture et transparence.

À l'automne 2016, la commissaire à l'environnement et au développement durable a publié un [rapport de vérification](#) portant sur l'inspection des centrales nucléaires de la CCSN. Les vérificateurs ont constaté que, lorsque les inspecteurs de la CCSN relevaient des problèmes pendant leurs inspections, ils en faisaient le suivi dans tous les cas auprès des titulaires de permis pour assurer la conformité. Cependant, les vérificateurs jugent que des améliorations doivent être apportées à la documentation. La CCSN a pris des mesures pour corriger le problème dès qu'il a été porté à son attention. À la fin de cet exercice, nous avons répondu aux cinq recommandations du rapport dans le cadre de notre [plan d'action](#).

Alors que j'entame ma dixième année à titre de président de la CCSN et que le Canada célèbre son 150^e anniversaire, je regarde avec fierté et admiration le travail accompli par les employés de la CCSN qui se consacrent entièrement à exercer une surveillance réglementaire efficace du secteur nucléaire canadien. Leur engagement traduit réellement notre thème, la sûreté d'abord!

A handwritten signature in black ink that reads "M. Binder". The signature is fluid and cursive.

Michael Binder

« ... je regarde avec fierté et admiration le travail accompli par les employés de la CCSN qui se consacrent entièrement à exercer une surveillance réglementaire efficace du secteur nucléaire canadien. »

COUP D'ŒIL SUR LA CCSN

Qui nous sommes

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) réglemente l'ensemble des installations et des activités nucléaires au Canada, y compris le cycle du combustible nucléaire.

Qu'est-ce que le cycle du combustible nucléaire?

Le cycle du combustible nucléaire commence par l'extraction de l'uranium et sa transformation en combustible pour les centrales nucléaires. Une fois que le combustible a été utilisé dans les réacteurs, il devient un déchet nucléaire, et la CCSN est chargée d'en réglementer sa gestion sécuritaire. La CCSN surveille non seulement le cycle du combustible, mais aussi l'utilisation sécuritaire des matières nucléaires utilisées en médecine, en recherche et dans d'autres industries.



LA CCSN RÉGLEMENTE



LES MINES ET LES USINES DE CONCENTRATION D'URANIUM



LE TRAITEMENT DES SUBSTANCES NUCLÉAIRES ET LA RECHERCHE



LA PRODUCTION D'ÉNERGIE NUCLÉAIRE



LA MÉDECINE NUCLÉAIRE



LES SUBSTANCES NUCLÉAIRES ET LEUR TRANSPORT



LA GESTION DES DÉCHETS



L'ENVIRONNEMENT



LA SÉCURITÉ NATIONALE ET LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Les mesures prises par la CCSN sont largement communiquées au public ainsi qu'au gouvernement, aux titulaires de permis, aux parties intéressées et aux peuples autochtones.

ÉTABLIR DES EXIGENCES

Préciser les attentes, fournir des éclaircissements au besoin et solliciter la rétroaction

Les exigences sont établies par l'intermédiaire de lois, de règlements, de permis et de conditions de permis ainsi que de documents d'application de la réglementation et par le biais de consultations continues avec les parties intéressées de la CCSN.

RAPPORTS

Publier les mesures réglementaires et les rapports

Nos activités

La CCSN est l'organisme de réglementation nucléaire du Canada. Elle se compose de la Commission, qui est entièrement indépendante et appuyée par des employés professionnels hautement compétents qui sont dévoués et déterminés à préserver la santé, la sûreté et la sécurité, et à protéger l'environnement pour tous les types d'activités nucléaires autorisées.

AUTORISATION, ACCRÉDITATION ET HOMOLOGATION

Examiner et évaluer les demandes pour assurer le respect des exigences

Les inspections et les examens servent à surveiller les activités des titulaires de permis et des mesures correctives adéquates sont prises pour corriger les lacunes.

SURVEILLER LA CONFORMITÉ

S'assurer que les titulaires de permis respectent les conditions de leurs permis

Les examens servent à s'assurer que toutes les personnes qui exercent des activités liées au nucléaire sont compétentes et ont la capacité de les entreprendre en toute sécurité.

Nos bureaux

L'administration centrale de la CCSN est située à Ottawa et nous avons des bureaux dans chacune des quatre centrales nucléaires du Canada, un bureau aux Laboratoires de Chalk River et quatre bureaux régionaux dans l'ensemble du pays.





Aperçu de la CCSN

RÔLE EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION ET DE SURVEILLANCE

En vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN), la CCSN réglemente toutes les activités liées au secteur nucléaire au Canada et établit les attentes en matière de réglementation pour leur utilisation sécuritaire.

Les personnes qui souhaitent exercer des activités réglementées en vertu de la LSRN doivent d'abord obtenir un permis, une homologation ou une accréditation de la CCSN.

La CCSN fournit des éclaircissements sur les attentes en matière de réglementation et surveille les activités autorisées afin d'assurer le respect des exigences réglementaires. La Commission est l'organisme décisionnel de la CCSN qui rend les décisions relatives à la délivrance de permis, y compris celles pour toutes les grandes installations nucléaires du Canada.

Le personnel de la CCSN participe à bon nombre de réunions et de projets techniques nationaux et internationaux pour contribuer à la réglementation sûre et sécuritaire des installations et des activités nucléaires au Canada et à l'étranger. Ces projets et ces réunions portent sur la conception de nouveaux réacteurs

nucléaires, le déclassement des installations vétustes et les méthodes de gestion des déchets en passant par les effets que peut avoir le rayonnement sur la population et l'environnement et les activités liées à la non-prolifération des armes nucléaires.

Afin de respecter les obligations de reddition de comptes et la gestion efficace des ressources, la CCSN compte sur le Comité de direction et le Comité de gestion, ainsi que deux comités de surveillance – le Comité de vérification et le Comité d'évaluation. Le Comité de vérification, qui sert d'organe consultatif au président de la CCSN (comptant trois membres externes et deux membres internes), rehausse l'efficacité des vérifications internes. Il supervise des domaines et des processus clés comme la gestion des risques, le contrôle de la gestion, l'établissement de rapports sur la reddition de comptes, et les valeurs et l'éthique. Le Comité d'évaluation, dont les membres sont issus du personnel de gestion, constitue également un élément essentiel de la structure de gouvernance de l'organisme. Il sert d'organe consultatif au président de la CCSN en ce qui a trait au plan d'évaluation et aux rapports d'évaluation définitifs.

NOTRE MISSION : PRÉSERVER LA SÛRETÉ

La CCSN utilise des méthodes de réglementation fondées sur le risque pour planifier et mener à bien les activités de délivrance de permis et de vérification de la conformité, ce qui permet d'établir un contrôle réglementaire adéquat qui correspond aux activités réalisées et aux risques encourus.

Toutes les grandes installations nucléaires canadiennes sont conçues et exploitées en fonction du principe de « défense en profondeur ». La CCSN exige que les titulaires de permis mettent en place différents niveaux de défense dans leurs systèmes et programmes de sûreté pour garantir la sécurité des installations et des travailleurs, préserver la sécurité du public, protéger l'environnement et réduire au minimum les conséquences en cas d'accident grave. La surveillance réglementaire rigoureuse à volets multiples exercée par la CCSN, qui prévoit notamment des inspections sur le site, des examens documentaires et la production de rapports annuels de surveillance qui font l'objet de discussions publiques, permet de s'assurer que les titulaires de permis mènent leurs activités de façon sûre et qu'ils se conforment aux conditions de leurs permis.

ACCENT SUR LA SÛRETÉ ET LA PRÉPARATION

La CCSN fait de la sûreté sa priorité numéro un et elle exige que les titulaires de permis en fassent autant. Ceci comprend le fait d'être prêt à intervenir en cas d'incident ou de situation d'urgence ainsi que d'évaluer et d'améliorer en permanence les capacités d'intervention d'urgence.

Les règlements canadiens exigent que tous les titulaires de permis prouvent à la CCSN que leurs travailleurs ont reçu la formation adéquate pour accomplir leurs tâches avec compétence et qu'ils disposent de programmes complets visant à réduire les risques d'incidents et à en atténuer les conséquences possibles. La CCSN collabore avec les exploitants d'installations nucléaires, les organismes des gouvernements fédéral et provinciaux, les municipalités, les premiers intervenants et les organisations internationales pour être prête en tout temps à faire face à une urgence nucléaire.

UNE SAINTE CULTURE DE SÛRETÉ INTERNE

La CCSN s'efforce de favoriser une saine culture de sûreté interne. Grâce à sa mission, à ses programmes et ses méthodes ainsi qu'aux actions et aux comportements de ses employés et de ses cadres supérieurs, elle fait de la sûreté une priorité absolue. Pour la CCSN, cela signifie que la sûreté fait partie intégrante de tout ce qu'elle accomplit.



NOS EMPLOYÉS

Avec plus de 800 employés, la CCSN est un lieu de travail unique. Il s'agit du seul organisme de réglementation à l'échelon fédéral ou provincial responsable de la surveillance de l'industrie nucléaire canadienne. La CCSN est une organisation multiculturelle qui compte des employés ayant une vaste diversité de compétences, d'expertises et d'expériences. Cette valorisation de la différence permet à la CCSN de compter sur des fonctionnaires qui offrent des services complets, éclairés et adaptables, de façon à répondre à l'évolution des besoins des Canadiens.

Cette année, la CCSN a lancé la *Politique scientifique dans un environnement de réglementation* dans le cadre des efforts permanents que nous déployons pour prendre des décisions intégrées en matière de réglementation et formuler des recommandations fondées sur des données scientifiques. La Politique repose sur une série de processus favorisant un esprit d'ouverture, d'engagement et d'amélioration continue à la CCSN.

Un récent sondage à l'échelle de la fonction publique fédérale, auquel nos employés ont participé en grand nombre sur une base volontaire, révèle que 83 % des employés de la CCSN aiment leur emploi! Et 73 %

d'entre eux considèrent qu'ils sont encouragés à faire preuve de créativité et à prendre des initiatives dans le cadre de leur travail.

Les employés de la CCSN sont encouragés à diversifier leur expérience de travail et à développer leurs connaissances et leurs compétences. Plus de 100 cours sont offerts à l'interne chaque année. De 2014 à 2016, les employés des secteurs techniques et réglementaires ont suivi en moyenne au moins 16 jours de formation par année.

L'attrition demeure un risque pour la CCSN, avec le départ à la retraite de nos employés chevronnés des secteurs techniques et réglementaires. Au cours des deux dernières années, la CCSN a investi dans la planification stratégique de son effectif pour s'assurer de disposer des bons employés, occupant les bons emplois, au bon moment.

Les efforts de gestion des ressources humaines visent à créer des possibilités de croissance et de perfectionnement pour nos employés actuels, tout en recrutant de nouveaux talents pour avoir à portée de main les capacités dont la CCSN aura besoin au cours des années à venir.



L'OBJECTIF DE LA CCSN EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION

Des installations et des processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui sont utilisés uniquement à des fins pacifiques, et un public informé sur l'efficacité du régime de réglementation du secteur nucléaire du Canada.

À l'appui de ce résultat stratégique, la CCSN dispose de cinq programmes de réglementation :



**PROGRAMME
DU CYCLE DU
COMBUSTIBLE
NUCLÉAIRE**



**PROGRAMME
DES RÉACTEURS
NUCLÉAIRES**



**PROGRAMME DES
SUBSTANCES NUCLÉAIRES
ET DE L'ÉQUIPEMENT
RÉGLEMENTÉ**



**PROGRAMME DE
NON-PROLIFÉRATION
NUCLÉAIRE**



**PROGRAMME DE
RENSEIGNEMENTS
SCIENTIFIQUES,
TECHNIQUES,
RÉGLEMENTAIRES ET
PUBLICS**

Cette section décrit les programmes de la CCSN et leurs indicateurs de rendement respectifs en matière de sûreté. On y fournit également les faits saillants des mesures de réglementation de la période de référence.

Nombre de cas de radioexposition supérieure aux limites de dose permises pour les travailleurs du secteur nucléaire et les membres du public

0

Nombre de rejets radiologiques dans l'environnement supérieurs aux limites réglementaires

0

Pourcentage de mines et d'usines de concentration d'uranium ayant obtenu une cote satisfaisante ou supérieure aux exigences de la CCSN

100 %

Pourcentage des installations nucléaires et de traitement d'uranium ayant obtenu une cote satisfaisante ou supérieure

100 %

Pourcentage des installations de gestion des déchets nucléaires ayant obtenu une cote satisfaisante ou supérieure

100 %

PROGRAMME DU CYCLE DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

Ce programme vise à réglementer les installations associées au cycle du combustible nucléaire (mines et usines de concentration d'uranium, installations de traitement nucléaire et installations de gestion des déchets nucléaires), dans le but de préserver la santé, la sûreté et la sécurité, et de protéger l'environnement, et ce, en conformité avec les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Le programme réglemente toutes les étapes du cycle de vie de ces installations, de la préparation de l'emplacement à la construction, à l'exploitation et au déclassé (ou la gestion à long terme dans le

cas de certaines installations de gestion des déchets nucléaires). Les activités d'autorisation et de vérification de la conformité liées à ce programme sont toutes gérées à l'aide d'une approche axée sur le risque et le rendement. La vérification de la conformité s'appuie sur des critères établis qui concordent avec le fondement d'autorisation de l'installation. Les résultats des activités de réglementation de ce programme sont régulièrement communiqués au public. Un système de gestion encadre le programme, qui s'appuie sur des principes fondamentaux de sûreté dans l'optique d'une amélioration continue.

FAITS SAILLANTS DU PROGRAMME DU CYCLE DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE EN 2016-2017

Chaque année, la CCSN publie un [rapport](#) sur le rendement des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires du Canada.

Le rapport met l'accent sur trois domaines de sûreté et de réglementation (DSR), soit la radioprotection, la protection de l'environnement, et la santé et sécurité classiques, car ceux-ci sont les indicateurs clés du rendement de ces installations. Le rapport présente également un suivi des 11 autres DSR, y compris la gestion des déchets, la gestion des urgences et la protection-incendie. Le rapport est déposé lors d'une réunion publique de la Commission, et le public est invité à soumettre des interventions par écrit à la Commission. Il peut aussi s'inscrire au Programme de financement des participants pour l'aider à formuler ces présentations.

Il ressort des inspections et des évaluations réalisées par le personnel de la CCSN au cours de l'année que les installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada sont exploitées de manière sûre. Cette conclusion repose sur les éléments suivants :

- Les mesures de radioprotection étaient efficaces et se traduisaient par les niveaux les plus bas qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre (principe ALARA).
- Aucun travailleur n'a reçu de dose de rayonnement dépassant la limite réglementaire.
- La fréquence et la gravité des blessures et des accidents mettant en cause des travailleurs étaient minimales.
- Tous les programmes de santé et de sécurité classiques continuent de protéger les travailleurs.
- Aucun membre de la population n'a reçu de dose de rayonnement dépassant la limite réglementaire.
- Tous les programmes de protection de l'environnement étaient efficaces et respectaient le principe ALARA.
- Pour ce qui est des obligations internationales du Canada, les titulaires de permis se sont conformés aux conditions de leurs permis.

INSPECTIONS RÉGLEMENTAIRES AUPRÈS DES TITULAIRES DE PERMIS PROGRAMME DU CYCLE DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE 2016-2017

34

**MINES ET USINES
DE CONCENTRATION
D'URANIUM**

42

**INSTALLATIONS DE TRAITEMENT
DE L'URANIUM ET DES SUBSTANCES
NUCLÉAIRES**

39

**INSTALLATIONS DE GESTION
DES DÉCHETS NUCLÉAIRES**

MINES ET USINES DE CONCENTRATION D'URANIUM

L'uranium est un élément radioactif naturel utilisé dans la fabrication de combustible pour les réacteurs nucléaires. Le Canada est l'un des plus gros producteurs d'uranium au monde. La majeure partie de la production du Canada est destinée à l'exportation.

Les mines d'uranium fournissent un minerai brut qui est traité dans une usine de concentration afin d'en récupérer un concentré uranifère. Ce concentré est ensuite soumis à un nouveau traitement pour produire le combustible utilisé dans les réacteurs nucléaires.

La CCSN est responsable de la réglementation et de l'octroi des permis pour les activités actuelles et à venir [d'extraction et de concentration de l'uranium au Canada](#).

Toutes les mines et usines de concentration d'uranium en exploitation au Canada se trouvent actuellement dans le Nord de la Saskatchewan. AREVA Resources Canada et Cameco Corporation sont les deux principaux titulaires de permis pour les installations minières et de concentration en activité suivantes :

- [Mine de Cigar Lake](#)
- [Usine de concentration de Key Lake](#)

- [Mine de McArthur River](#)
- [Usine de concentration de McClean Lake](#)
- [Mine et usine de concentration de Rabbit Lake](#)

Pour en apprendre davantage sur la réglementation sécuritaire des mines et des usines de concentration d'uranium, consultez nos [ressources en ligne](#) :

- [L'extraction d'uranium au Canada – Comment la CCSN assure-t-elle la sécurité des mines d'uranium?](#)
- [Cycle de vie d'une mine – Exploitation minière sûre et responsable](#)
- [Exploration d'une mine – Exploration d'une mine, de bas en haut](#)
- [Mythe ou réalité : L'exploitation minière – Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'exploitation minière!](#)



INSTALLATIONS DE TRAITEMENT NUCLÉAIRE

Installations de Port Hope de Cameco

En mai 2016, la CCSN a publié les résultats des tests effectués dans le cadre du Programme indépendant de surveillance environnementale en 2014 et 2015. Ces résultats ont confirmé que le public et l'environnement près de l'usine de concentration de Port Hope et de l'installation de production de combustible de Cameco sont protégés et qu'il n'y a pas de répercussions sur la santé causées par leur exploitation. Les installations se trouvent dans la municipalité de Port Hope, sur la rive nord du lac Ontario, à environ 100 km à l'est de Toronto, en Ontario.

Fabrication de combustible nucléaire de Cameco

En février 2017, à la suite d'une audience publique, la Commission a annoncé sa décision de renouveler pour 10 ans le permis d'exploitation d'une installation de combustible nucléaire délivré à Cameco Corporation. Cameco exploite une installation qui fabrique des grappes de combustible nucléaire pour les réacteurs du Canada.



Laboratoires Nucléaires Canadiens

En mars 2017, la Commission a accepté la portée des facteurs à considérer dans les évaluations environnementales effectuées pour trois projets proposés par les Laboratoires Nucléaires Canadiens :

- le projet de fermeture du réacteur nucléaire de démonstration (projet RND)
- le projet de l'installation de gestion des déchets près de la surface (projet d'IGDS)
- le déclassement *in situ* du réacteur n° 1 de Whiteshell (projet de déclassement du réacteur WR-1)

Pour chacun de ces trois projets, une évaluation environnementale est requise en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, (LCEE 2012). Ces évaluations permettent de faire participer le public et les groupes autochtones.

Pour en apprendre davantage sur les installations de traitement des substances nucléaires au Canada, consultez un [rapport de surveillance réglementaire des installations de traitement de l'uranium et des substances nucléaires au Canada](#).

INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

Projet de remise en état de la mine Gunnar du Saskatchewan Research Council

À la suite d'une audience publique tenue le 22 septembre 2016, la Commission a annoncé sa [décision de lever le point d'arrêt réglementaire](#) visant la phase 2 du projet de remise en état du site de la mine Gunnar. Cela permettra au Saskatchewan Research Council (SRC) de procéder à la remise en état d'autres aspects du site, notamment les stériles, la fosse et les ouvertures de mine, sur le site de la mine d'uranium héritée Gunnar située dans le Nord de la Saskatchewan.



Projet de stockage dans des couches géologiques profondes d'Ontario Power Generation pour des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité

Ontario Power Generation (OPG) propose de construire une voûte en roche profonde dans du calcaire riche en argile, à plus de 600 mètres sous le niveau du sol et à plus de 400 mètres en dessous du fond du lac Huron. Cette voûte servira d'installation de gestion à long terme des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité.

En décembre 2011, une commission d'examen conjoint indépendante a été formée en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN) afin d'examiner l'Énoncé des incidences environnementales d'OPG et la demande de permis pour la première étape des travaux, ainsi que l'information découlant des évaluations environnementales relatives à toutes les étapes du projet.

Le 6 mai 2015, la commission a présenté un [rapport d'évaluation environnementale](#) (en anglais seulement) à la ministre fédérale de l'Environnement et du Changement climatique en vue d'obtenir une décision sur ses recommandations. La commission a conclu que « le projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement, en tenant compte de la mise en œuvre des mesures d'atténuation auxquelles OPG s'est engagée, accompagnées des mesures d'atténuation recommandées par la commission ». Le 18 février 2016, après avoir examiné le rapport de la commission, la Ministre a demandé à OPG de fournir des renseignements complémentaires sur trois aspects de l'évaluation

environnementale : d'autres emplacements pour le projet, les effets cumulatifs du projet sur l'environnement et une liste actualisée de ses engagements en matière d'atténuation pour chaque effet négatif identifié en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012).

En janvier 2017, OPG a fourni des renseignements supplémentaires à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. L'Agence a ensuite invité le public à commenter cet ajout d'information. La période de commentaires a pris fin le 7 mars 2017. Le personnel de la CCSN a examiné l'information présentée par OPG, et sa recommandation à la commission d'examen conjoint, qui était fondée sur des faits scientifiques, n'a pas changé.

S'il est approuvé par la Ministre, le projet serait alors soumis à une décision des membres de la commission visant la délivrance d'un permis de la CCSN pour la préparation de l'emplacement et la construction du site de stockage dans des couches géologiques profondes.

Le site Web de la CCSN contient plus d'information sur le [Projet de stockage dans des couches géologiques profondes](#) d'OPG et son état d'avancement. Vous pouvez également le consulter pour en apprendre davantage sur la réglementation et la surveillance des [installations de gestion des déchets radioactifs](#) au Canada.

Nombre de cas de radioexposition supérieure aux limites de dose permises pour les travailleurs du secteur nucléaire et les membres du public

0

Nombre de rejets radiologiques dans l'environnement supérieurs aux limites réglementaires

0

Pourcentage des centrales nucléaires ayant obtenu une cote satisfaisante ou supérieure

100%

Pourcentage des réacteurs de recherche ayant obtenu une cote satisfaisante ou supérieure

100%

PROGRAMME DES RÉACTEURS NUCLÉAIRES

Ce programme sert à réglementer les installations associées à l'énergie nucléaire (centrales nucléaires et réacteurs de recherche) afin de préserver la santé, la sûreté et la sécurité, et de protéger l'environnement, et ce, en conformité avec les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Le programme régit toutes les étapes du cycle de vie des réacteurs nucléaires de puissance et des réacteurs de recherche, de la préparation de l'emplacement, à la construction et à l'exploitation, jusqu'au déclassement et à l'abandon du site une fois les activités commerciales

terminées. Les activités d'autorisation et de vérification de la conformité liées à ce programme sont toutes gérées à l'aide d'une approche fondée sur le risque et le rendement. La vérification de la conformité s'appuie sur des critères établis qui concordent avec le fondement d'autorisation de l'installation. Les résultats de toutes les activités de réglementation de ce programme sont régulièrement communiqués au public. Un système de gestion encadre le programme, qui s'appuie sur des principes fondamentaux de sûreté dans l'optique d'une amélioration constante.

FAITS SAILLANTS DU PROGRAMME DES RÉACTEURS NUCLÉAIRES EN 2016-2017

Chaque année, la CCSN publie un rapport de surveillance réglementaire des centrales nucléaires au Canada qui fait l'objet de séances publiques. Les séances publiques donnent l'occasion au public d'intervenir. La Commission offre du financement aux participants pour examiner ce rapport de surveillance réglementaire.

Le rapport met l'accent sur 14 domaines de sûreté et de réglementation (DSR) pour évaluer dans quelle mesure les exploitants de centrales nucléaires répondent aux exigences réglementaires et aux attentes du programme dans tous ces domaines.

Le rapport annuel donne des comparaisons et présente les tendances, dans la mesure du possible, et illustre les nouvelles questions de réglementation liées à l'ensemble de l'industrie de même qu'à chaque centrale autorisée.

À la suite des inspections de sites, des examens et des évaluations, le personnel de la CCSN a conclu que les centrales nucléaires et les réacteurs de recherche au Canada ont été exploités de manière sûre en 2016. Dans l'ensemble, les évaluations de toutes les constatations relatives aux DSR montrent que les titulaires de permis ont pris les mesures voulues pour préserver la santé, la sûreté et la sécurité des personnes, et protéger l'environnement contre l'utilisation de l'énergie nucléaire, et respecté les obligations internationales du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Les observations suivantes viennent prouver que les installations sont exploitées de manière sûre :

- Les centrales et les réacteurs de recherche n'ont connu aucune défaillance grave.
- Aucun citoyen n'a reçu de dose de rayonnement dépassant la limite réglementaire.
- Les travailleurs des centrales ou des réacteurs de recherche n'ont reçu aucune dose de rayonnement dépassant les limites réglementaires.
- La fréquence et la gravité des blessures classiques (non radiologiques) mettant en cause des travailleurs étaient minimales.
- Aucun rejet radiologique dans l'environnement provenant des centrales ne dépassait les limites réglementaires.
- Les titulaires de permis se sont conformés aux conditions de leurs permis relatives aux obligations internationales du Canada.
- Aucun incident dans une centrale ou un réacteur de recherche supérieur au niveau 0 sur l'échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques (INES) n'a été rapporté à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

INSPECTIONS RÉGLEMENTAIRES AUPRÈS DES TITULAIRES DE PERMIS PROGRAMME DES RÉACTEURS NUCLÉAIRES 2016-2017

103

CENTRALES
NUCLÉAIRES

44

RÉACTEURS DE
RECHERCHE

COTES DE RENDEMENT EN MATIÈRE DE SÛRETÉ ATTRIBUÉES AUX CENTRALES NUCLÉAIRES CANADIENNES EN 2016

Domaine de sûreté et de réglementation	Bruce-A	Bruce-B	Darlington	Pickering	Point Lepreau	Moyenne de l'industrie*
Système de gestion	SA	SA	SA	SA	SA	SA
Gestion de la performance humaine	SA	SA	SA	SA	SA	SA
Conduite de l'exploitation	ES	ES	ES	ES	SA	ES
Analyse de la sûreté	ES	ES	ES	ES	ES	ES
Conception matérielle	SA	SA	SA	SA	SA	SA
Aptitude fonctionnelle	SA	SA	SA	SA	SA	SA
Radioprotection	ES	ES	ES	SA	SA	SA
Santé et sécurité classiques	ES	SA	SA	ES	ES	ES
Protection de l'environnement	SA	SA	SA	SA	SA	SA
Gestion des urgences et protection-incendie	SA	SA	SA	SA	SA	SA
Gestion des déchets	ES	ES	ES	ES	SA	ES
Sécurité	SA	SA	SA	SA	SA	SA
Garanties et non-prolifération	SA	SA	SA	SA	SA	SA
Emballage et transport	SA	SA	SA	SA	SA	SA
Cote intégrée de la centrale	ES	SA	ES	ES	SA	SA

ES Entièrement satisfaisant **SA** Satisfaisant **IA** Inférieur aux attentes

* Moyenne de l'industrie pour toutes les centrales nucléaires en exploitation au Canada

Dans le tableau ci-dessus, toutes les centrales nucléaires canadiennes ont obtenu une cote de rendement « Satisfaisant » ou « Entièrement satisfaisant » en 2016. Il y a eu 19 cotes « Entièrement satisfaisant » pour l'ensemble des centrales, soit le même nombre qu'en 2015.

Aucune centrale ne s'est vu attribuer la cote « Inférieur aux attentes » ou « Inacceptable ».



CENTRALES NUCLÉAIRES

Centrale nucléaire de Darlington (Ontario)

En décembre 2015, la Commission a renouvelé le permis d'exploitation délivré à OPG pour la centrale nucléaire de Darlington. La Commission autorise donc OPG à entreprendre les travaux de réfection et de prolongement de la durée de vie des quatre réacteurs qui composent la centrale de Darlington. La Commission a inclus l'achèvement d'un plan de mise en œuvre intégré et des mesures du plan en tant que condition dans le permis d'exploitation d'un réacteur de puissance approuvé. Au cours de la dernière année, le plan a été mené à bien et se poursuit conformément aux activités de surveillance de la conformité habituelles de la CCSN.

Pour en apprendre davantage sur [la réfection d'une centrale nucléaire et la prolongation de sa durée de vie](#), regardez la vidéo de la CCSN.



Centrale nucléaire de Pickering (Ontario)

En septembre 2016, la Commission a rendu une [décision](#) visant à modifier le permis d'exploitation d'un réacteur nucléaire d'Ontario Power Generation Inc. pour la centrale nucléaire de Pickering. La Commission autorise ainsi OPG à posséder, transférer, gérer et entreposer temporairement de l'eau lourde provenant d'autres installations nucléaires.

Centrales nucléaires de Bruce-A et Bruce-B (Ontario)

En mai 2015, la Commission a renouvelé le permis d'exploitation délivré à Bruce Power pour les centrales de Bruce-A et Bruce-B. En 2016-2017, le titulaire du permis a élaboré et soumis un bilan périodique de la sûreté (BPS) pour les deux centrales. Le BPS est une évaluation systématique et complète de la conception, de l'état et des composants de la centrale qui sont considérés comme étant importants pour la sûreté nucléaire. L'objectif est de recenser, pour l'installation, les améliorations pratiques de la sûreté nucléaire à un niveau s'approchant de celui des exigences et des pratiques modernes. Le BPS de Bruce Power est actuellement à l'étude.



Centrale nucléaire de Point Lepreau (Nouveau-Brunswick)

En janvier 2017, la Commission a tenu la Partie 1 d'une audience publique afin d'examiner une demande d'Énergie NB relative au renouvellement, pour une période de cinq ans, de son permis d'exploitation d'un réacteur nucléaire de puissance à la centrale nucléaire de Point Lepreau. La Partie 2 de l'audience publique a eu lieu en mai 2017 et la Commission rendra sa décision en conséquence.

En juin 2016, la CCSN a publié les [résultats du Programme indépendant de surveillance environnementale pour la centrale de Point Lepreau pour 2014 et 2015](#). Les résultats confirment que la population et l'environnement à proximité de la centrale de Point Lepreau sont protégés et qu'aucun impact sur la santé n'est prévu.

Installation nucléaire de Gentilly-2 (Québec)

En juin 2016, la Commission a rendu la décision de délivrer à Hydro-Québec un permis de déclassement d'un réacteur nucléaire pour la centrale de Gentilly-2 à Bécancour, au Québec.

En avril 2016, la CCSN a publié les résultats du Programme indépendant de surveillance environnementale : Installation nucléaire de Gentilly-2, confirmant que la population et l'environnement à proximité de la centrale de Gentilly-2 sont protégés et qu'il n'y a aucune répercussion pour la santé.

Audit de la CEDD sur l'inspection des centrales nucléaires

À l'automne 2016, la commissaire à l'environnement et au développement durable a publié un audit sur les inspections des centrales nucléaires effectuées par la CCSN. L'audit a révélé que les inspecteurs de la CCSN effectuaient toujours un suivi auprès du titulaire de permis pour assurer la conformité lorsqu'ils relevaient un problème pendant leurs inspections. Cependant, il y avait des lacunes dans la documentation. La CCSN a pris des mesures pour corriger la situation dès qu'elle en a pris connaissance. Avant la fin de cet exercice, elle avait donné suite aux cinq recommandations de la commissaire à l'aide d'un plan d'action.

Pour en apprendre davantage sur les centrales nucléaires du Canada, leurs systèmes de sécurité et la façon dont les inspections d'une centrale CANDU sont effectuées, visitez le site Web de la CCSN. Vous pouvez également regarder la vidéo sur les améliorations apportées aux centrales nucléaires canadiennes en fonction des leçons tirées de l'accident de Fukushima.

RÉACTEURS DE RECHERCHE

Laboratoires de Chalk River – Chalk River (Ontario)

En juillet 2016, à la suite d'une audience publique, la Commission a rendu une décision visant à modifier et renouveler le permis d'exploitation d'un établissement de recherche et d'essais nucléaires pour les Laboratoires de Chalk River et à le prolonger pour une période de 17 mois.

En avril 2016, la CCSN a publié les résultats du Programme indépendant de surveillance environnementale des Laboratoires de Chalk River pour 2013 et 2015, confirmant que la population et l'environnement à proximité de ces laboratoires sont protégés et qu'il n'y a pas de répercussions sur la santé.

Réacteur de recherche nucléaire McMaster (Ontario)

En avril 2016, la Commission a rendu une décision en réponse à la demande du titulaire de permis d'accepter la garantie financière pour le déclassement futur du réacteur de recherche nucléaire McMaster situé sur le campus de l'Université McMaster, à Hamilton, en Ontario.

Réacteur de recherche SLOWPOKE-2 de l'École Polytechnique de Montréal (Québec)

En juin 2016, la Commission a rendu une décision en réponse à une demande de la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal concernant la révocation de son permis d'exploitation d'un assemblage sous-critique de faible puissance et la modification de son permis d'exploitation d'un réacteur de faible puissance SLOWPOKE-2 afin d'y inclure des activités en lien avec l'assemblage sous-critique de faible puissance.

Pour en apprendre davantage sur les six réacteurs de recherche du Canada, visitez le site Web de la CCSN.



EXAMEN DE LA CONCEPTION PRÉALABLE À L'AUTORISATION DES PETITS RÉACTEURS MODULAIRES

Un certain nombre d'entreprises qui vendent des petits réacteurs modulaires (PRM) ont exprimé leur intérêt à l'égard des commentaires de la CCSN sur la façon dont leurs conceptions répondent aux exigences réglementaires canadiennes. La CCSN offre un processus facultatif d'examen de la conception à l'intention des fournisseurs avant l'autorisation qui leur permet d'obtenir des commentaires précis sur l'acceptabilité de la conception d'une centrale nucléaire par rapport aux exigences réglementaires canadiennes ainsi qu'aux codes et aux normes. Ces examens cernent également les obstacles fondamentaux à l'octroi de permis d'une nouvelle conception (ou toute question à aborder avec les futurs titulaires de permis) avant qu'une demande de permis ne soit réellement présentée. Ce type d'examen n'entraîne pas la délivrance d'un permis aux termes de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, mais les futurs demandeurs

de permis peuvent utiliser les renseignements obtenus pour préparer leurs demandes de permis.

En 2016, la CCSN a accepté de mener l'étape 1 de l'examen de la conception de fournisseurs pour le modèle SEALER (Swedish Advanced Lead Reactor) de LeadCold Reactors Inc. et du réacteur micromodulaire de la Ultra Safe Nuclear Corporation (réacteur à gaz à haute température). Les examens devraient prendre 15 et 18 mois, respectivement, selon le calendrier de présentation des promoteurs. À la fin des examens, des résumés des rapports de projets seront diffusés sur notre site Web.

Il y a actuellement trois examens de PRM en cours et plusieurs autres conceptions en sont aux étapes préalables à l'établissement d'ententes de services. Pour en apprendre davantage sur les [examens de la conception de fournisseurs préalables à l'autorisation](#), visitez le site Web de la CCSN.

EXAMEN EN COURS DE LA CONCEPTION DE FOURNISSEURS AVANT L'AUTORISATION

Fournisseur	Nom de la conception et type de réfrigérant	Capacité électrique moyenne (MW d'électricité)	Phase visée	Début de l'examen	État
Terrestrial Energy Inc.	IMSR – Réacteur intégral à sels fondus	200	Phase 1	Avril 2016	Évaluation en cours
Ultra Safe Nuclear Corporation / Global First Power	MMR-5 et MMR-10 – Gaz à haute température	5 à 10	Phase 1	Décembre 2016	Évaluation en cours
LeadCold Nuclear Inc.	SEALER – Plomb liquide	3	Phase 1	Janvier 2017	Évaluation en cours
Advanced Reactor Concepts Ltd.	ARC-100 – Sodium liquide	100	Phase 1	Automne 2017	En attente de la première demande
URENCO	U-Battery – Gaz à haute température	4	Phase 1	Automne 2017 (provisoire)	Entente de services en cours d'élaboration
Moltex Energy	Réacteur à sels stables Moltex Energy Sels fondus	300	Phases 1 et 2	Automne 2017 (provisoire)	Entente de services en cours d'élaboration
StarCore Nuclear	Module StarCore – Gaz à haute température	10	Phases 1 et 2	À déterminer	Entente de services en cours d'élaboration

Nombre de cas de radioexposition supérieure aux limites de dose permises pour les travailleurs du secteur nucléaire et les membres du public

3*

Nombre de rejets radiologiques dans l'environnement supérieurs aux limites réglementaires

0

Pourcentage des installations ayant obtenu une cote satisfaisante ou supérieure

98,7 %

Nombre d'incidents survenus durant le transport, au cours duquel une personne a reçu une dose de rayonnement supérieure à la limite fixée pour les membres du public à 1 millisievert par an

1**

Pourcentage des tests de dosimétrie indépendants réussis par les titulaires de permis

100 %

PROGRAMME DES SUBSTANCES NUCLÉAIRES ET DE L'ÉQUIPEMENT RÉGLEMENTÉ

Ce programme fournit aux Canadiens la garantie que les substances nucléaires et l'équipement réglementé sont encadrés de façon à préserver la santé, la sûreté et la sécurité, et à protéger l'environnement, et ce, en conformité avec les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

La CCSN délivre des certificats pour la conception des appareils à rayonnement et de l'équipement réglementé afin de veiller à leur utilisation sécuritaire. Elle délivre également des permis pour la manutention et l'utilisation sécuritaires des substances nucléaires, des appareils à rayonnement et de l'équipement réglementé. De plus, la CCSN accrédite les opérateurs d'équipement de gammagraphie qui doivent posséder une accréditation afin de pouvoir utiliser les appareils d'exposition, ainsi que certains responsables de la radioprotection. La CCSN surveille les activités réglementées pour assurer la sécurité des travailleurs et du grand public, et pour protéger l'environnement. Les permis délivrés sont classés en fonction du genre d'activité autorisée,

des substances nucléaires et de l'équipement réglementé utilisés, ainsi que des risques qui en découlent. Les activités réglementées pour lesquelles des permis sont délivrés se rapportent à quatre secteurs distincts : médical, industriel, universitaire et recherche, et commercial. Chacun de ces groupes utilise des substances nucléaires et de l'équipement réglementé. La CCSN réalise des activités de vérification de la conformité dans le but de surveiller la sûreté et la conformité aux exigences réglementaires.

Les activités d'autorisation et de vérification de la conformité relatives à ce programme sont toutes gérées à l'aide d'une approche fondée sur le risque et le rendement. La vérification de la conformité s'appuie sur des critères établis qui concordent avec le fondement d'autorisation de l'activité réglementée. Les résultats des activités de réglementation associées à ce programme sont régulièrement communiqués au public et à d'autres parties intéressées. Un système de gestion encadre le programme, qui s'appuie sur des principes fondamentaux de sûreté dans une optique d'amélioration constante.

*Deux travailleurs du secteur nucléaire dans le domaine de la médecine nucléaire ont reçu une dose aux mains en 2016-2017. Les deux incidents ont été signalés à la CCSN. Un membre du public a reçu une dose supérieure à la limite en 2016-2017 (voir note ci-dessous) et l'incident a été rapporté à la CCSN.

** Un membre du public a reçu une petite dose après avoir pris place dans un véhicule transportant des substances nucléaires. La CCSN juge cette pratique inacceptable.

FAITS SAILLANTS SUR LE PROGRAMME DES SUBSTANCES NUCLÉAIRES ET DE L'ÉQUIPEMENT RÉGLEMENTÉ EN 2016-2017

Le personnel de la CCSN a poursuivi sa surveillance réglementaire constante des titulaires de permis des secteurs médical, industriel, commercial, et universitaire et de recherche. Il a réalisé des activités de vérification de la conformité comprenant des inspections sur le terrain, des examens documentaires et des évaluations techniques des activités des titulaires de permis et a conclu que l'utilisation des substances nucléaires au Canada est sûre. Les évaluations des constatations visant les domaines de sûreté et de réglementation couverts dans ce rapport indiquent que, dans l'ensemble, les titulaires de permis ont pris les mesures voulues pour préserver la santé, la sûreté et la sécurité des personnes et protéger l'environnement de l'utilisation des substances nucléaires et pour mettre en œuvre les obligations internationales du Canada.



NOMBRE DE PERMIS PAR SECTEUR VISÉ PAR LE PROGRAMME DES SUBSTANCES NUCLÉAIRES ET DE L'ÉQUIPEMENT RÉGLEMENTÉ EN 2016-2017



MÉDICAL



INDUSTRIEL



RECHERCHE ET UNIVERSITAIRE



COMMERCIAL

INSPECTIONS RÉGLEMENTAIRES ET EXAMENS DE LA CONFORMITÉ AUPRÈS DES TITULAIRES DE PERMIS PROGRAMME DES SUBSTANCES NUCLÉAIRES ET DE L'ÉQUIPEMENT RÉGLEMENTÉ 2016-2017



NOMBRE D'INSPECTIONS EFFECTUÉES



NOMBRE DE RAPPORTS ANNUELS DE CONFORMITÉ EXAMINÉS

INSPECTIONS ET EXAMENS DE LA CONFORMITÉ AUPRÈS DES TITULAIRES DE PERMIS PROGRAMME DES SUBSTANCES NUCLÉAIRES ET DE L'ÉQUIPEMENT RÉGLEMENTÉ 2012-2017

Cotes d'inspection	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Satisfaisant	944	904	890	773	831
Inférieur aux attentes	657	616	502	406	466
Inacceptable	12	7	2	5	5

TRANSPORT SÉCURITAIRE DE L'URANIUM HAUTEMENT ENRICHÉ AUX ÉTATS-UNIS

En 2010, le Canada et les États-Unis se sont engagés à rapatrier aux États-Unis l'uranium hautement enrichi (UHE), incluant les stocks sous forme liquide, appelés nitrate d'uranyle liquide hautement enrichi, ou NULHE, dans le cadre d'une vaste initiative internationale visant à regrouper les stocks d'UHE dans un plus petit nombre de sites sur la planète. Le Canada s'est engagé à retourner le combustible d'UHE irradié aux États-Unis d'ici la fin de 2018.

Le rapatriement d'UHE se poursuit et la CCSN veille à ce que ce transport se fasse en toute sûreté afin de préserver la santé, la sûreté et la sécurité, et de protéger l'environnement. Une demande de permis de transport pour le NULHE a été présentée par les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) et approuvée par la CCSN en 2016, conformément au processus rigoureux d'homologation des matières à transporter prévu dans le *Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires* de 2015 et le *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses*.

Pour en apprendre davantage sur la surveillance exercée par la CCSN du [transport sécuritaire du nitrate d'uranyle liquide hautement enrichi](#), visitez le site Web de la CCSN. Nous avons également créé un module d'information en ligne consacré au [transport sécuritaire de l'uranium hautement enrichi](#).

RAPPORTS ANNUELS DE SURVEILLANCE RÉGLEMENTAIRE SUR L'UTILISATION DES SUBSTANCES NUCLÉAIRES AU CANADA

Chaque année, le personnel de la CCSN évalue le rendement global en matière de sûreté des titulaires de permis qui utilisent des substances nucléaires au Canada. Le personnel de la CCSN évalue séparément le rendement du secteur dans son ensemble, ainsi que le rendement pour chaque secteur (médical, industriel, universitaire et recherche, et commercial). Le rendement de ces titulaires de permis est mesuré en fonction de la conformité aux règlements et selon les doses reçues par les travailleurs. Le [rapport](#) fournit aussi un sommaire des incidents signalés et des ordres délivrés par la CCSN.

RAPPORTS ANNUELS SUR LE REGISTRE NATIONAL DES SOURCES SCÉLÉES ET LE SYSTÈME DE SUIVI DES SOURCES SCÉLÉES

La CCSN a été le premier organisme de réglementation nucléaire parmi les pays membres du G7 à concevoir un registre national et à mettre en place un système de suivi électronique, en plus de renforcer les contrôles à l'importation et à l'exportation de sources scellées à risque élevé.

Ce [rapport](#) décrit les progrès accomplis concernant le Registre national des sources scellées et le Système de suivi des sources scellées de la CCSN.



RAPPORTS SUR LA PERTE OU LE VOL DE SOURCES SCÉLÉES ET D'APPAREILS À RAYONNEMENT

Le [Rapport sur la perte ou le vol de sources scellées et d'appareils à rayonnement](#) résume l'information communiquée à la CCSN sur les pertes et vols de sources scellées et d'appareils à rayonnement.

Le rapport contient une description et la date à laquelle l'événement est survenu, le lieu, la catégorisation du risque, un bref résumé et l'état d'avancement des mesures de redressement. La catégorisation du risque de la source scellée au moment de l'événement (catégories 1 à 5) repose sur un document de l'AIEA intitulé *Catégorisation des sources radioactives*.

En 2016-2017, on a signalé six pertes de sources scellées de catégorie 5. Une source a depuis été retrouvée. Une jauge portative de catégorie 4 a été volée et n'a pas encore été retrouvée. Vous trouverez des détails à jour sur les [sources scellées et les appareils à rayonnement perdus ou volés](#) sur le site Web de la CCSN.



Le Canada maintient la conclusion élargie de l'AIEA en matière de garanties selon laquelle aucune matière nucléaire déclarée n'a été détournée et aucune activité nucléaire non déclarée n'a été signalée.

Pourcentage des rapports annuels d'inventaire de marchandises et de technologies nucléaires visées par des obligations au Canada dont la conformité aux exigences de la CCSN a été confirmée

Pourcentage de rapports sur les matières nucléaires ayant été présentés et dont la conformité aux exigences relatives aux engagements internationaux du Canada a été confirmée

Pourcentage des marchandises strictement exportées à des fins pacifiques

Nombre de permis d'importation et d'exportation délivrés en 2016-2017

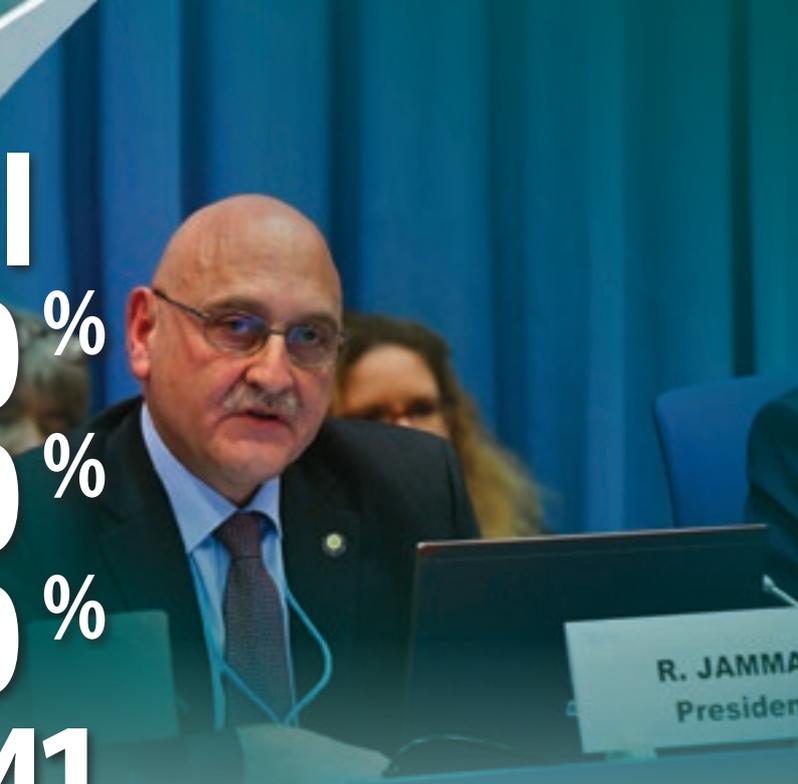
OUI

100 %

100 %

100 %

1 141



PROGRAMME DE NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE

Ce programme fournit au public canadien et à la communauté internationale l'assurance que le développement, la production et l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, de l'équipement réglementé et des renseignements réglementés sont sûrs et sécuritaires et conformes aux mesures de contrôle ainsi qu'aux obligations et aux engagements internationaux convenus par le Canada, dont ceux du *Traité sur la*

non-prolifération des armes nucléaires. Dans le cadre de son mandat, la CCSN met en œuvre des mesures de contrôle qui respectent la non-prolifération nucléaire, notamment des accords nationaux et internationaux, les garanties de l'AIEA, ainsi que des évaluations et des autorisations pour l'importation et l'exportation de substances nucléaires, d'équipement réglementé et de renseignements réglementés (technologie).

FAITS SAILLANTS SUR LE PROGRAMME DE NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE EN 2016-2017

RENOMMÉE INTERNATIONALE

Le Canada est un chef de file mondial dans la promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Afin de satisfaire aux obligations internationales du Canada, la CCSN appuie et met en œuvre les accords internationaux conclus par notre pays dans le secteur de la non-prolifération, de la sûreté et de la sécurité nucléaires.

NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE ET CONTRÔLE DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS

Les principaux éléments de la politique canadienne sur la non-prolifération nucléaire portent sur l'appui aux initiatives et activités internationales concernant la non-prolifération nucléaire, le contrôle des importations et des exportations, l'adoption de mesures internationales en matière de garanties et les engagements en matière de sécurité.

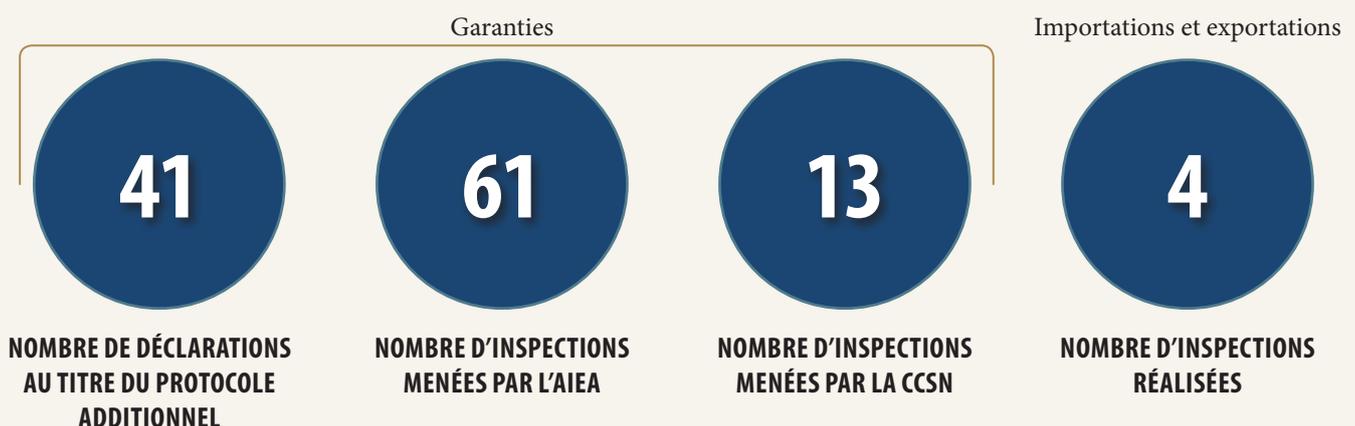
En 2016-2017, la CCSN a réalisé des évaluations techniques et a rendu des décisions en matière d'autorisation concernant des demandes d'importation et d'exportation de substances nucléaires, d'équipement réglementé et de renseignements réglementés, conformément aux exigences définies dans le *Règlement sur le contrôle de l'importation et de l'exportation aux fins de la non-prolifération nucléaire* et le *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires*. Au total, 1 141 permis d'importation et d'exportation ont été délivrés.

ACCORDS INTERNATIONAUX

La CCSN met en œuvre les modalités des accords bilatéraux de coopération nucléaire du Canada par l'entremise d'ententes administratives conclues avec ses homologues du pays partenaire. En 2016-2017, la CCSN a signé une nouvelle entente administrative avec la Commission nationale de contrôle des activités nucléaires de la Roumanie. L'entente prévoit la mise en œuvre de dispositions de l'entente sur la coopération nucléaire et du protocole additionnel entre le Canada et la Roumanie, qui vise à garantir une utilisation pacifique des technologies nucléaires.

Pour en apprendre davantage sur les engagements internationaux du Canada relatifs à la [non-prolifération, aux contrôles à l'importation et à l'exportation et aux garanties](#), y compris le rôle et les responsabilités de la CCSN, ou pour obtenir plus d'information sur les [ententes internationales](#) du Canada, visitez le site Web de la CCSN.

INSPECTIONS RÉGLEMENTAIRES AUPRÈS DES TITULAIRES DE PERMIS PROGRAMME DE NON-PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE 2016-2017



LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

En septembre 2016, le premier vice-président et chef de la réglementation des opérations de la CCSN, Ramzi Jammal, a dirigé une mission du Service d'examen intégré de la réglementation (SEIR) de 10 jours en Chine avec une équipe internationale formée de 14 membres. L'équipe a conclu que le cadre de réglementation de la Chine en matière de sûreté nucléaire et radiologique est efficace, mais qu'il devra être retravaillé en raison de la croissance rapide du nucléaire. Les experts ont constaté que la Chine a donné suite à la plupart des recommandations formulées lors d'une mission initiale en 2010, mais qu'il restait du travail à faire, notamment en ce qui a trait à l'exploitation à long terme des centrales nucléaires et à la gestion des déchets. Pour en savoir davantage, vous pouvez consulter le communiqué de presse de [l'AIEA sur cette mission du SEIR \(en anglais seulement\)](#).

RENFORCER LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE À L'ÉCHELLE MONDIALE GRÂCE À LA RÉUNION D'EXAMEN À LA CONVENTION SUR LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE (CSN)

En 2016, Ramzi Jammal a été élu président de la septième réunion d'examen de la *Convention sur la sûreté nucléaire*.

Sous la direction de M. Jammal, cette réunion a atteint le niveau de participation le plus élevé à ce jour. En effet, 77 des 80 Parties contractantes y ont pris part, et plus de 900 délégués étaient présents. À la suite d'intenses discussions sur les rapports nationaux relatifs aux programmes de sûreté nucléaire, les délégués ont avancé des idées pour régler des problèmes communs dans le but de renforcer la sûreté nucléaire partout dans le monde.

La septième réunion d'examen s'est terminée par une plénière et l'approbation du [rapport de synthèse](#). Celui-ci est disponible sur le site Web de l'AIEA. Le rapport décrit les nouvelles mesures visant à améliorer l'efficacité de la CSN et son processus de production de rapports, ainsi que les mesures ayant pour but de renforcer la sûreté nucléaire à l'échelle mondiale.

Dans son mot de la fin, M. Jammal a souligné ses principaux objectifs, soit d'accroître l'adhésion à la *Convention sur la sûreté nucléaire* et sa transparence. « La complaisance reste notre ennemie : il faut s'engager sans relâche à rehausser la sécurité. Même si ce processus d'examen n'a lieu que tous les trois ans, il faut garder le cap sur notre objectif, qui est de garantir en tout temps une sûreté nucléaire rigoureuse ».

RAPPORT NATIONAL DU CANADA À LA CSN

Le *Rapport national du Canada pour la Convention sur la sûreté nucléaire – Septième rapport* décrit les diverses mesures en place pour assurer l'exploitation sécuritaire des centrales nucléaires au Canada et la protection de la santé et de la sécurité des citoyens et de l'environnement. Elles comprennent un cadre de réglementation rigoureux, un régime de réglementation efficace et bien développé, et des organisations représentant les titulaires de permis dont l'engagement à l'égard de la sûreté nucléaire est sans faille. Le rapport souligne également l'engagement du Canada en matière d'ouverture et de transparence, de recherche et de développement, d'examen par les pairs et d'amélioration continue.

Pour en apprendre davantage sur la participation du Canada à la septième réunion d'examen de la *Convention sur la sûreté nucléaire*, visitez le site Web de la CCSN.



Nombre de projets de recherche financés dans le cadre du Programme de recherche et de soutien de la CCSN

26

Nombre de documents d'application de la réglementation publiés ou finalisés par la CCSN en 2016-2017

8

Nombre de bénéficiaires distincts ayant obtenu un financement dans le cadre du Programme de financement des participants

44

Nombre de groupes autochtones qui ont participé à des réunions avec la CCSN en 2016-2017

28

Nombre de demandes d'information du public envoyées à la CCSN en 2016-2017

1 700

PROGRAMME DE RENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES, RÉGLEMENTAIRES ET PUBLICS

Ce programme vise à informer la population canadienne, dont les titulaires canadiens de permis, les fournisseurs, la communauté universitaire, des groupes d'intérêts particuliers, des groupes autochtones, des ministères, d'autres gouvernements et des organisations internationales, que les installations et activités nucléaires sont utilisées de manière sûre et en conformité avec les

exigences réglementaires et les données scientifiques et techniques les plus pertinentes. L'exécution du programme passe par les processus de génération de données scientifiques et techniques, l'intégration des données contenues dans le cadre de réglementation et la diffusion de l'information au moyen de divers canaux et pratiques de mobilisation.

FAITS SAILLANTS SUR LE PROGRAMME DE RENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES, RÉGLEMENTAIRES ET PUBLICS EN 2016-2017

INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

La CCSN intègre les meilleurs renseignements scientifiques disponibles à ses processus décisionnels. La CCSN poursuit des initiatives et des programmes de recherche afin de rester à l'affût des nouvelles informations scientifiques, de développer sa propre base de connaissances et de diffuser les conclusions de ses recherches avec les parties intéressées et les scientifiques au Canada et à l'étranger.

Des recherches sont menées sur plusieurs sujets, par exemple des études sur la santé des travailleurs du secteur nucléaire et des communautés hôtes, ou des travaux sur la gestion à long terme des déchets nucléaires dans des dépôts géologiques.

Dirigés par le personnel de la CCSN, ces initiatives et programmes de recherche sont souvent étoffés par l'apport de tierces parties indépendantes ou menés en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux. Cela permet à la CCSN d'accéder à une précieuse expertise, à des installations à la fine pointe et aux meilleures données disponibles. Ces activités de recherche aident la CCSN à comprendre et à traiter les nouveaux problèmes de sûreté, à connaître le point de vue de tiers au sujet de la science nucléaire et à partager des connaissances scientifiques avec l'industrie nucléaire et le grand public. Cette recherche contribue à appuyer le mandat de la CCSN, qui consiste à diffuser au public de l'information scientifique, technique et réglementaire objective concernant les activités de la Commission et l'industrie qu'elle réglemente.

La CCSN met une grande partie de ses travaux de recherche à la disposition du public

La CCSN offre au public une [liste exhaustive d'information technique et scientifique](#) sur son site Web. Les sujets sont répertoriés en fonction de nos domaines de sûreté et de réglementation (DSR). Les DSR servent à évaluer et à vérifier les exigences réglementaires et le rendement, et à en rendre compte. Les DSR forment un cadre détaillé qui comprend 14 DSR, regroupés en trois domaines fonctionnels principaux (gestion, installations et équipement, et processus de contrôle de base).

Les rapports de recherche *La science de la sûreté* sont destinés à faire connaître certaines des principales activités de recherche que la CCSN a facilitées et soutenues chaque année. Ces rapports font partie de nos efforts continus pour veiller à ce que les Canadiens aient accès à la science sur laquelle s'appuie les travaux de la CCSN.

Programme de recherche et de soutien

La CCSN finance un programme externe de recherche et de soutien afin d'obtenir les connaissances et les renseignements nécessaires pour appuyer sa mission de réglementation. Le Programme accorde à la CCSN un accès à des conseils indépendants, une expertise, de l'expérience, de l'information et d'autres ressources par le biais de contrats, subventions et contributions établis avec le secteur privé et d'autres agences et organismes du Canada et de l'étranger. Le Programme repose sur des propositions de projets présentées par les divers secteurs de la CCSN. En 2016-2017, 1,3 million de dollars ont été investis dans 26 projets de recherche, 32 ententes de contribution totalisant 1,6 million de dollars ont été conclues pour des projets conjoints nationaux ou internationaux et 113 subventions totalisant 69 000 \$ ont été versées.

Pour lire les [sommaires des rapports de recherche](#) du Programme de recherche et de soutien, visitez le site Web de la CCSN.

QU'EST-CE QUE LE CADRE DE RÉGLEMENTATION DE LA CCSN?

Le cadre de réglementation de la CCSN regroupe les lois entérinées par le Parlement du Canada qui régissent l'industrie nucléaire du Canada, ainsi que les règlements, les permis et les documents dont la CCSN se sert pour réglementer le secteur nucléaire.

En novembre 2016, la CCSN a publié son Plan du cadre de réglementation de la CCSN 2016-2021 qui présente les règlements et les documents d'application de la réglementation qu'elle envisage d'élaborer ou de modifier au cours de ces cinq années. Ces documents de la CCSN sont révisés au moins tous les cinq ans. Après cet examen, la CCSN détermine si les documents sont toujours appropriés ou s'ils doivent être mis à jour. Le Plan correspond aux priorités de la CCSN et examine les développements actuels dans le contexte nucléaire.

En 2016-2017, la CCSN a publié ou finalisé huit documents d'application de la réglementation et cinq documents de travail. La liste de ces documents se trouve à l'annexe B.

Consultations

La consultation du public, des titulaires de permis et des organisations intéressées constitue un élément important du processus d'élaboration de nombreux outils de réglementation de la CCSN qui font partie de son cadre de réglementation. La CCSN invite le public à commenter les documents préliminaires qui font actuellement l'objet de consultations.

Chaque document est mis à la disposition du public pendant une période donnée afin que le public canadien

puisse formuler leurs commentaires. À la fin de la période de consultation, le personnel de la CCSN étudie toutes les observations formulées par le public. Les commentaires reçus sont ensuite affichés aux fins de rétroaction sur le site Web de la CCSN. Les commentaires, y compris les noms et les affiliations, sont destinés à être publiés dans la langue officielle dans laquelle ils ont été soumis. Un rapport de consultation est ensuite préparé. Il résume la rétroaction reçue.

Le site Web de la CCSN offre de l'information à jour sur les consultations en cours relatives à des projets de réglementation dans la section Consultation, y compris de l'information et des conseils sur la façon de participer. Pour un aperçu complet du cadre de réglementation de la CCSN, visitez notre site Web.

SENSIBILISATION DES CANADIENS

La diffusion d'information constitue un volet important du mandat de la CCSN. Le personnel de la CCSN voyage dans tout le pays pour expliquer aux Canadiens la façon dont la CCSN réglemente l'industrie nucléaire. Il participe à des réunions communautaires, des assemblées municipales et des journées portes ouvertes pour tisser des liens avec les parties intéressées. Le personnel prend également part à des conférences et salons nationaux qui s'adressent particulièrement aux jeunes, aux municipalités et à la communauté médicale. Ce dialogue perpétuel est important pour accroître les connaissances et la confiance de la population quant au rôle joué par la CCSN pour protéger les Canadiens, leur santé et l'environnement.



TENIR LE PUBLIC INFORMÉ

Fort de son engagement pris à l'égard de la transparence et de l'ouverture, le personnel de la CCSN est prêt à répondre en tout temps aux questions du public concernant la sûreté nucléaire. En 2016-2017, la CCSN a répondu à 65 appels des médias et à 1 700 demandes d'information du public. La CCSN a publié [25 articles en vedette](#) sur son site Web et quatre affiches de projet et autres infographies. En 2016-2017, la CCSN a continué de surveiller la conformité des titulaires de permis et de faire respecter les exigences du document RD/GD-99.3, *L'information et la divulgation publiques*. Ce document expose les exigences réglementaires qui imposent aux titulaires de permis d'informer les parties intéressées et le public de manière proactive au sujet de leurs dossiers de sûreté et de leurs activités nucléaires.

Consultation des groupes autochtones

Au cours du dernier exercice, la CCSN a participé à 28 réunions avec 28 groupes et organisations autochtones. Les projets visés étaient les suivants : le renouvellement du permis de la centrale nucléaire de Point Lepreau, le renouvellement du permis de la centrale de McClean Lake, le projet de déclassement de la mine Gunnar, l'approche de gestion adaptative progressive pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié du Canada, les évaluations environnementales des Laboratoires Nucléaires Canadiens pour l'installation de Chalk River, en Ontario, l'installation de gestion des déchets Western à Tiverton, en Ontario, et le Programme indépendant de surveillance environnementale de la CCSN.

De l'aide financière pour encourager la participation du public et des Autochtones

La CCSN a continué d'administrer son Programme de financement des participants (PFP), qui a été créé en 2011 pour permettre aux citoyens, aux peuples autochtones et aux autres parties intéressées de participer davantage aux séances de la Commission et aux évaluations environnementales consacrées aux grandes installations nucléaires.

Au cours de la dernière année, le PFP a octroyé plus de 848 802 \$ à 44 différents bénéficiaires. Cela comprenait du financement accordé à 19 groupes ou organisations autochtones visant à faciliter leur participation aux processus de réglementation de la CCSN et leur permettant ainsi d'en apprendre davantage sur la réglementation du secteur nucléaire au Canada et le rendement des installations réglementées de la CCSN situées dans leurs territoires traditionnels.

Pour en apprendre davantage sur le [Programme de financement des participants](#), consultez le site Web de la CCSN. Vous pouvez également regarder une courte [vidéo d'information de la CCSN](#) à ce sujet.



Mobilisation en ligne

Bien que la diffusion d'information fasse partie du mandat de la CCSN, cette information doit être accessible et comprise par tous. L'un des objectifs des plateformes de médias sociaux de la CCSN, comme YouTube, Facebook et Twitter, consiste à fournir de l'information technique dans un langage simple pour bien expliquer les complexités de la science nucléaire.

La CCSN continue d'investir des ressources dans les médias sociaux, non seulement en « aimant » ou en partageant de l'information, mais également en répondant aux questions de ses abonnés, souvent avec l'aide d'experts en la matière.

L'interaction avec les gens sur les médias sociaux permet de donner un visage humain à la CCSN et de valider sa présence en ligne.

Mobilisation des parties intéressées aux séances d'information « CCSN 101 »

Le programme « CCSN 101 » vise à améliorer la compréhension et la confiance du public à l'égard du régime de réglementation nucléaire du Canada par l'intermédiaire de séances d'information présentées à des publics divers un peu partout au Canada. La CCSN accorde une attention particulière à fournir des renseignements concernant la participation aux audiences publiques et répond favorablement aux demandes des Canadiens visant l'organisation d'une séance d'information dans leur collectivité. L'année passée, sept séances d'information « CCSN 101 » ont été offertes à 270 participants au total, comme le montre le tableau suivant.

Lieu des séances « CCSN 101 »	Nombre de participants
Pickering (Ont.) – 14 février 2017	45
Institut universitaire de technologie de l'Ontario, Oshawa (Ont.) – 14 février 2017	15
Saint John (N.-B.) – 2 février 2017	15
Conseil canadien des travailleurs du nucléaire, Toronto (Ont.) – 17 octobre 2016	45
Saskatoon (Sask.) – 12 octobre 2016	25
Hatchet Lake (Sask.) – 11 octobre 2016	100
Port Hope (Ont.) – 11 mai 2016	25

Pour savoir comment vous pouvez participer à une [séance CCSN 101](#), visitez le site Web de la CCSN.



Aperçu des activités de sensibilisation de la CCSN en 2016-2017

Cette année, la CCSN a réalisé 141 activités de sensibilisation, qui comprenaient :

- 16 événements à l'intention des jeunes
- 17 événements sur les déchets
- 39 activités visant directement des titulaires de permis de la CCSN
- 45 événements pour les collectivités vivant à proximité d'installations nucléaires
- 8 activités liées à des problèmes environnementaux
- 16 événements sur les questions médicales



COMMISSAIRES



M. Michael Binder

PRÉSIDENT ET PREMIER DIRIGEANT,
COMMISSION CANADIENNE DE
SÛRETÉ NUCLÉAIRE
OTTAWA (ONTARIO)

Nommé commissaire permanent
le 15 janvier 2008



M. Dan D. Tolgyesi

QUÉBEC (QUÉBEC)

Nommé commissaire permanent le
30 mai 2008. Son mandat a pris fin
le 20 octobre 2016.



M^{me} Rumina Velshi

TORONTO (ONTARIO)

Nommée commissaire permanente le
15 décembre 2011. Son mandat a pris
fin le 14 décembre 2016.



D^r Alexander McEwan

PROFESSEUR ET PRÉSIDENT DU CROSS CANCER
INSTITUTE DE L'UNIVERSITÉ
DE L'ALBERTA
EDMONTON (ALBERTA)

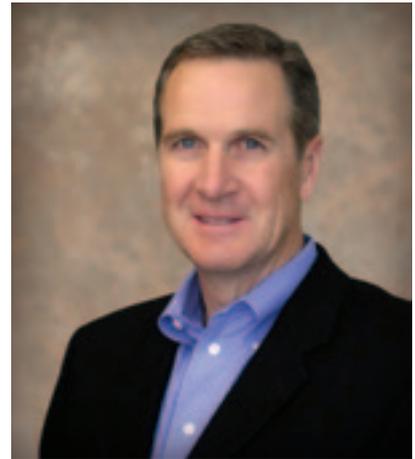
Nommé commissaire permanent le
7 mars 2013



D^r Sandor Demeter

MÉDECIN, CHEF DE LA SECTION DE MÉDECINE
NUCLÉAIRE AU CENTRE DES SCIENCES DE LA
SANTÉ DE L'OFFICE RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE
WINNIPEG
WINNIPEG (MANITOBA)

Nommé commissaire permanent
à temps partiel le 17 février 2017
(sur une base intérimaire pour un
mandat d'un an)



M. Rob Seeley

PRÉSIDENT DE E3MERGE CONSULTING
FERNIE (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

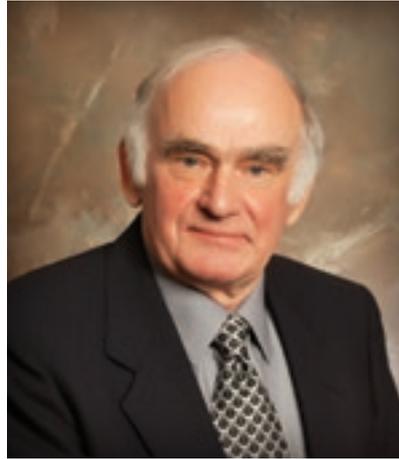
Nommé commissaire permanent
à temps partiel le 17 février 2017
(sur une base intérimaire pour un
mandat d'un an)



M. Soliman A. Soliman

MISSISSAUGA (ONTARIO)

Nommé commissaire permanent à temps partiel le 17 février 2017 (sur une base intérimaire pour un mandat d'un an)



M. Gunter Muecke

GÉOLOGUE

Nommé le 1^{er} décembre 2011 à titre de commissaire temporaire de la Commission d'examen conjoint pour le projet de stockage des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité dans des formations géologiques profondes (son mandat est terminé, mais il est toujours saisi du dossier du DFGP).



M. James F. Archibald

PROFESSEUR, GÉNIE MINIER,
UNIVERSITÉ QUEEN'S (ONTARIO)

Nommé le 1^{er} décembre 2011 à titre de commissaire temporaire de la Commission d'examen conjoint pour le projet de stockage des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité dans des formations géologiques profondes (son mandat est terminé, mais il est toujours saisi du dossier du DFGP).



M^{me} Stella Swanson

CONSULTANTE EN ENVIRONNEMENT

Nommée le 1^{er} décembre 2011 à titre de commissaire temporaire et actuellement présidente de la Commission d'examen conjoint pour le projet de stockage des déchets radioactifs de faible et de moyenne activité dans des formations géologiques profondes (son mandat est terminé, mais elle est toujours saisie du dossier du DFGP).

ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

DES DÉCISIONS TRANSPARENTES ET INDÉPENDANTES

La Commission rend des décisions indépendantes, équitables et transparentes en matière d'autorisation pour les activités ou les installations importantes liées au nucléaire. Elle est également un élément central indispensable au fonctionnement de la CCSN. Elle établit également des règlements exécutoires et définit les orientations stratégiques en matière de réglementation concernant la préservation de la santé, de la sûreté et de la sécurité, la protection de l'environnement et le respect des obligations internationales du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Avant de décider s'il y a lieu de délivrer un permis pour des activités liées au nucléaire, la Commission étudie les propositions des demandeurs, les recommandations du personnel de la CCSN et le point de vue des parties intéressées. Chacune des décisions en matière de permis est fondée sur des orientations qui démontrent que l'activité ou l'exploitation d'une installation donnée peut se dérouler de façon sécuritaire, que l'environnement est protégé et que la santé et la sécurité des personnes sont préservées. Par souci d'ouverture et de transparence, la CCSN accomplit dans la mesure du possible ses activités lors de réunions et d'audiences publiques et, s'il y a lieu, dans les collectivités où les activités sont réalisées. Les Autochtones et les autres membres du public peuvent participer aux audiences publiques en soumettant un mémoire et en présentant un exposé oral. Il est également possible de visionner les audiences et les réunions de la Commission au moyen de webémissions sur le site Web de la CCSN. Des transcriptions des réunions et des audiences publiques sont également disponibles. Les webémissions sont archivées sur le site Web de la CCSN pendant au moins trois mois après la séance, et les transcriptions sont disponibles pendant environ deux ans après les séances.

COMPOSITION DE LA COMMISSION

À la fin de l'exercice, la Commission comptait cinq commissaires permanents et trois commissaires temporaires nommés par le gouverneur en conseil et choisis pour leurs compétences. Ils sont libres de toute influence, qu'elle provienne du monde de la politique, du gouvernement, de groupes d'intérêts spéciaux ou du secteur privé. Le gouverneur en conseil peut nommer des commissaires temporaires chaque fois que cela s'avère nécessaire. Le président de la CCSN est le seul membre permanent à temps plein de la Commission

DISCUSSION ET ANALYSE DE LA GESTION

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2017

Cette section sur la discussion et l'analyse de la gestion devrait être lue parallèlement aux états financiers vérifiés qui suivent.

OBJET

Le but de cette discussion et analyse de la gestion consiste à donner à la direction l'occasion d'expliquer, sous forme narrative, la situation financière actuelle de la CCSN ainsi que tout écart important. Elle vise à permettre au lecteur de voir les activités de la CCSN, comme la gestion les voit.

RÉSULTATS DES ACTIVITÉS

En 2016-2017, les dépenses de la CCSN ont totalisé 153,0 millions de dollars. Des dépenses totales de 108,1 millions de dollars ont été assumées au moyen de revenus, alors que le coût de fonctionnement net de la CCSN, qui s'élève à 44,9 millions de dollars, a été financé au moyen de fonds publics.

REVENUS

Dans le budget de 2013, la CCSN a reçu l'autorisation législative, en vertu du paragraphe 21(3) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, de dépenser au cours d'un exercice financier tous les revenus générés par la conduite de ses activités au cours de l'exercice financier courant ou précédent. La CCSN perçoit des droits de permis en vertu du *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (le Règlement). En 2016-2017, la CCSN a financé environ 71 % du coût total de ses activités au moyen des droits perçus auprès des titulaires de permis.

Les revenus ont totalisé 108,1 millions de dollars en 2016-2017, ce qui représente une hausse de 1,6 million de dollars (1,5 %) par rapport aux revenus de 106,5 millions de dollars en 2015-2016. Les revenus continuent de demeurer relativement stables d'année en année. Les revenus générés au moyen des droits de permis ont augmenté de 1,0 million de dollars, principalement à

cause de l'augmentation des revenus liés aux substances nucléaires utilisées à des fins commerciales et industrielles, car la CCSN poursuit ses augmentations progressives pour récupérer pleinement le coût de ces activités. Les revenus recueillis par l'entremise de projets spéciaux ont augmenté de 0,6 million de dollars en raison de la croissance des revenus générés par les examens de la conception de fournisseurs.

En 2016-2017, les revenus engendrés étaient de 108,1 millions de dollars, une diminution de 5,5 millions de dollars (4,8 %) par rapport aux revenus projetés de 113,6 millions de dollars dans les états financiers prospectifs de la CCSN. Cette diminution est principalement due à des coûts associés aux salaires et au régime d'avantages sociaux des employés moins élevés que prévu (en raison d'un plus grand nombre de départs à la retraite que prévu, et de retards dans la dotation prévue), à une diminution du taux utilisé pour attribuer les dépenses liées au régime d'avantages sociaux des employés, ainsi qu'à une augmentation des dépenses en immobilisations qui ne sont récupérées auprès des titulaires de permis qu'au moment où l'on amortit ces mêmes dépenses.

DÉPENSES

Chaque année, la CCSN mène un exercice de planification et approuve les niveaux du budget de fonctionnement avant le début de l'exercice. L'approbation du budget tient compte des revenus escomptés tirés des activités de réglementation planifiées qui sont assujetties au recouvrement des coûts, et des crédits parlementaires disponibles.

Les dépenses totales de la CCSN ont diminué, passant de 155,0 millions de dollars en 2015-2016 à 153,0 millions de dollars en 2016-2017, pour une diminution nette de 2,0 millions de dollars (1,3 %). Celle-ci est principalement attribuable à des diminutions des dépenses en services professionnels et spéciaux

(2,3 millions de dollars) et en salaires et en avantages sociaux des employés (0,6 million de dollars), mais elle est contrebalancée par une augmentation des dépenses d'amortissement (0,6 million de dollars), des dépenses en subventions et en contributions (0,2 million de dollars) et des autres catégories de dépenses (0,1 million de dollars).

La baisse des dépenses en services professionnels et spéciaux est due à une diminution du nombre de consultants embauchés dans les secteurs de la technologie de l'information et des télécommunications. La diminution des dépenses en salaires et en avantages sociaux des employés s'explique principalement par une diminution en provisions pour les indemnités de départ. L'augmentation des dépenses d'amortissement est principalement due à une augmentation de la capitalisation des coûts associés aux travaux en cours dans le domaine des améliorations locatives et des actifs de TI. L'augmentation des dépenses en subventions et en contributions est due à la hausse des contributions relatives au Programme de recherche et de soutien.

On observe un écart de 11,0 millions de dollars (6,7 %) entre les dépenses totales de la CCSN de 153,0 millions de dollars en 2016-2017 et les dépenses projetées de 164,0 millions de dollars. Cet écart s'explique en grande partie par des dépenses plus basses que prévu en salaires et en avantages sociaux des employés (10,1 millions de dollars), en services professionnels et spéciaux (1,4 million de dollars), et en frais de déplacement et de réinstallations (0,7 million de dollars), contrebalancées par une hausse de 0,9 million de dollars des dépenses en mobilier, en réparations et en locations et de 0,3 million de dollars en frais divers. Les dépenses moins élevées que prévu sur le plan des salaires et des avantages sociaux des employés sont dues à un plus grand nombre de départs à la retraite que prévu et à des retards dans la dotation des postes, et aux contributions moins élevées que prévu aux régimes d'avantages sociaux des employés.

CRÉDITS PARLEMENTAIRES

COÛT DE FONCTIONNEMENT NET

Les crédits parlementaires servent à financer quelques activités et certains types de titulaires de permis qui, en vertu du Règlement, ne sont pas assujettis au recouvrement des coûts. Celui-ci prévoit que certains titulaires de permis, comme les hôpitaux et les universités, sont exemptés de

ces droits étant donné que leur raison d'être est d'assurer le bien commun. De plus, la CCSN ne perçoit pas de droits pour les activités résultant de ses obligations ne présentant pas d'avantages directs pour des titulaires de permis identifiables. Parmi celles-ci, on compte les activités concernant les obligations internationales du Canada (y compris les activités de non-prolifération), les responsabilités publiques comme la gestion des situations d'urgence et les programmes d'information publique, et la mise à jour de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et de ses règlements d'application, au besoin.

En 2016-2017, le coût de fonctionnement net de la CCSN provenant du financement public et des transferts, y compris les crédits approuvés (crédit 1 — Dépenses de programme), s'élevait à 44,9 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 3,6 millions de dollars (7,3 %) par rapport à l'exercice précédent. La diminution est attribuable à une augmentation des dépenses en immobilisations. Par conséquent, les sommes à consacrer aux dépenses de fonctionnement étaient moins élevées. Cette diminution est également due à une augmentation des recettes liées aux droits fondés sur une formule de calcul alors que la CCSN continue de réviser les formules utilisées pour établir les droits, ainsi qu'à un examen de certaines dépenses précédemment imputées à des crédits votés.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Les revenus projetés pour 2017-2018 totalisent 115,3 millions de dollars, une hausse par rapport aux revenus de 108,1 millions de dollars en 2016-2017 et une augmentation nette de 7,2 millions de dollars (6,7 %) attribuable à des hausses dans les plans d'activités de réglementation, les droits fondés sur une formule de calcul et les revenus tirés des projets spéciaux. Les dépenses projetées pour 2017-2018 totalisent 160,8 millions de dollars, soit une hausse de 7,8 millions de dollars (5,1 %) par rapport aux dépenses de 153,0 millions de dollars en 2016-2017. Cette augmentation prévue des dépenses dépendra principalement d'un accroissement des investissements dans le renouvellement de la main-d'œuvre de la CCSN et dans les projets de technologies de l'information. Les perspectives relatives aux exigences de surveillance réglementaire de la CCSN sont stables.

ÉQUIPE DE GESTION DE LA CCSN



Michael Binder
PRÉSIDENT ET PREMIER DIRIGEANT



Ramzi Jammal
PREMIER VICE-PRÉSIDENT ET CHEF DE
LA RÉGLEMENTATION DES OPÉRATIONS,
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA RÉGLEMENTATION
DES OPÉRATIONS



Terry Jamieson
VICE-PRÉSIDENT, DIRECTION GÉNÉRALE DU
SOUTIEN TECHNIQUE



Stéphane Cyr
VICE-PRÉSIDENT, DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DE GESTION ET DIRIGEANT
PRINCIPAL DES FINANCES



Jason Cameron
VICE-PRÉSIDENT, DIRECTION GÉNÉRALE DES
AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES ET CHEF DES
COMMUNICATIONS



Marc Leblanc
SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION



Lisa Thiele
AVOCATE GÉNÉRALE PRINCIPALE ET
DIRECTRICE DES SERVICES JURIDIQUES

ÉTATS FINANCIERS

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBALANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2017 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la CCSN. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport sur les résultats ministériels* de la CCSN (auparavant *Rapport ministériel sur le rendement*) concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF). Ce type de système procure une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux politiques, pouvoirs et exigences réglementaires pertinents de la CCSN, notamment le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la CCSN sont au fait des règlements,

des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés et à apporter les ajustements nécessaires. Une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2017 a été réalisée conformément à la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor, et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de CIRF de la CCSN sont aussi revus par le personnel de Contrôle interne, ainsi que par le Comité ministériel de vérification, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôle adéquats et s'assurer de la qualité des rapports financiers, et qui recommande les états financiers au président.

Le Bureau du vérificateur général, l'auditeur indépendant du gouvernement du Canada, a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de la CCSN sans donner d'opinion au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des contrôles internes de la CCSN en matière de rapports financiers. Le Bureau du vérificateur général a aussi vérifié, à la demande de la CCSN, sa conformité au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* et a émis une opinion à ce sujet.



Michael Binder

Le président et premier dirigeant

Ottawa, Canada

Le 19 juillet 2017



Stéphane Cyr

Le vice-président, Direction générale des services de gestion et dirigeant principal des finances



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la Commission canadienne de sûreté nucléaire et au ministre des Ressources naturelles

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et l'état des résultats et de la situation financière nette, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit

appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission canadienne de sûreté nucléaire au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À mon avis, la Commission canadienne de sûreté nucléaire s'est conformée, dans tous ses aspects significatifs, au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* pris en application de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

Pour le vérificateur général du Canada,

Vicki Clement, CPA, CA
Directrice principale

Le 19 juillet 2017
Ottawa, Canada

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS

(en milliers de dollars)	2017	2016
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	33 945	28 246
Indemnités de vacances et congés compensatoires	7 491	6 801
Revenus reportés (note 5)	3 298	2 782
Avantages sociaux futurs (note 6b)	4 501	6 129
Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (note 7)	266	267
Total des passifs	49 501	44 225
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	33 984	28 437
Créances (note 8)	1 612	1 307
Total des actifs financiers	35 596	29 744
Dette nette	13 905	14 481
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	741	607
Immobilisations corporelles (note 9)	12 975	10 874
Total des actifs non financiers	13 716	11 481
Situation financière nette	(189)	(3 000)

Obligations contractuelles (note 13) et passif éventuel (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



Michael Binder

Le président et premier dirigeant



Stéphane Cyr

Le vice-président, Direction générale des services de gestion et dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Le 19 juillet 2017

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE NETTE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

(en milliers de dollars)	Résultats prévus*		
	2017	2017	2016
Charges de fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux	119 321	109 203	109 840
Services professionnels et spéciaux	20 357	18 937	21 198
Installations	10 447	10 439	10 288
Déplacements et réinstallations	5 300	4 645	4 877
Mobilier, réparations et locations	2 460	3 356	3 087
Amortissement	2 300	2 528	1 927
Subventions et contributions	1 770	1 830	1 637
Communications et information	1 400	1 195	1 113
Services publics, fournitures et approvisionnements	600	692	694
Autres	15	176	386
Total des charges (note 10)	163 970	153 001	155 047
Revenus			
Droits de permis	112 315	106 138	105 197
Projets spéciaux	1 300	1 864	1 240
Autres	-	63	111
Total des revenus (note 10)	113 615	108 065	106 548
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	50 355	44 936	48 499
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	34 125	26 244	31 651
Variations des montants à recevoir du Trésor	(166)	5 547	2 572
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11a)	15 952	15 961	15 673
Transfert des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages (note 12)	-	(5)	(15)
(Revenus) coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	444	(2 811)	(1 382)
Situation financière nette – début de l'exercice	(2 834)	(3 000)	(4 382)
Situation financière nette – fin de l'exercice	(3 278)	(189)	(3 000)

Information sectorielle (note 10)

*Les résultats prévus dans les sections « Charges » et « Revenus » tel que rapporté dans l'État des résultats prospectifs sont inclus dans le *Rapport sur les plans et priorités* de 2016-2017. Les résultats prévus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » n'ont pas été publiés précédemment.

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

(en milliers de dollars)	Résultats prévus*		
	2017	2017	2016
Coût (revenu) de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	444	(2 811)	(1 382)
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 9)	2 563	4 634	3 476
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	(2 300)	(2 528)	(1 927)
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	(24)	(28)
Gain (perte) sur l'aliénation des immobilisations corporelles, avec les ajustements	-	19	(347)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	263	2 101	1 174
Variation due aux charges payées d'avance	35	134	252
(Diminution) augmentation nette de la dette nette	742	(576)	44
Dettes nettes – début de l'exercice	13 893	14 481	14 437
Dettes nettes – fin de l'exercice	14 635	13 905	14 481

*Les résultats prévus n'ont pas été publiés précédemment.

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

(en milliers de dollars)	2017	2016
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	44 936	48 499
Éléments n'affectant pas l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	(2 528)	(1 927)
Gain (perte) sur l'aliénation des immobilisations corporelles, avec les ajustements	19	(347)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11a)	(15 961)	(15 673)
Paielements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages (note 12)	5	15
Variations de l'état de la situation financière		
Augmentation des créances	305	77
Augmentation des charges payées d'avance	134	252
Augmentation des comptes créditeurs et charges à payer	(5 311)	(2 646)
(Augmentation) diminution des indemnités de vacances et congés compensatoires	(690)	401
Augmentation des revenus reportés	(516)	(234)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux	1 628	(218)
Diminution de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation	1	4
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	22 022	28 203
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 9)	4 246	3 476
Produit de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(24)	(28)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	4 222	3 448
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	26 244	31 651

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a été constituée en 1946 en vertu de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique*. Avant le 31 mai 2000, date d'entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN), la CCSN était connue sous le nom de Commission de contrôle de l'énergie atomique. La CCSN constitue un établissement public nommé à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

Afin de préserver la santé, la sûreté et la sécurité, et de protéger l'environnement, la LSRN confère à la CCSN des pouvoirs étendus lui permettant d'établir et de faire appliquer des normes nationales en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires. Dans le cadre de son mandat, la CCSN est responsable d'informer objectivement le public sur les plans scientifique ou technique ou en ce qui concerne la réglementation du domaine de l'énergie nucléaire. La LSRN jette les bases nécessaires pour assurer la mise en œuvre de la politique nucléaire canadienne et le respect des engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Elle donne aussi le pouvoir à la CCSN de demander des garanties financières, d'ordonner des mesures correctives dans des situations dangereuses et d'exiger des parties responsables qu'elles assument les coûts de la décontamination et d'autres mesures correctives.

En vertu du *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (2003), la CCSN recouvre ses frais liés aux activités de réglementation auprès des titulaires qui détiennent des permis délivrés en vertu de la LSRN. Ces activités incluent l'évaluation technique des demandes de permis, les inspections de conformité et l'élaboration des normes liées aux permis.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires et autorisation de dépenser les recettes

La CCSN est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires et législatives. L'autorisation législative est une autorisation relative aux revenus disponibles qui permet à la CCSN de dépenser les revenus provenant des droits de permis. La présentation des autorisations consenties à la CCSN ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière

nette de la CCSN ainsi que l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette de la CCSN correspondent aux montants rapportés dans l'État des résultats prospectifs intégrés au *Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017*. Les montants des résultats prévus inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette de la CCSN et dans l'État de la variation de la dette nette de la CCSN ont été préparés aux fins de gestion interne et n'ont pas été publiés précédemment.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

La CCSN fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la CCSN est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la CCSN sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères et organismes au sein du gouvernement fédéral.

c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations de la CCSN et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la CCSN a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

d) Recettes

Les recettes sont constatées dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent. Les recettes des droits de permis sont constatées selon la méthode linéaire sur la période visée par les paiements de droits (habituellement trois mois ou un an). Les droits de permis reçus pour les périodes d'autorisation futures sont comptabilisés comme des recettes reportées.

Certains établissements d'enseignement, établissements de recherche sans but lucratif appartenant entièrement à des établissements d'enseignement, établissements de santé subventionnés par l'État, organismes de mesures d'urgence sans but lucratif et ministères et organismes fédéraux ne sont pas assujettis au *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (le Règlement). La CCSN délivre sans frais des permis à ces organisations. La valeur des permis délivrés gratuitement est calculée selon la même formule que les droits de permis des organismes assujettis au Règlement. La CCSN n'inclut pas les recettes cédées de ces permis délivrés sans frais dans l'État des résultats et de la situation financière nette.

e) Crédeurs et charges à payer

- ✓ Les crédeurs et charges à payer sont évalués au coût et représentent les obligations de la CCSN au titre des salaires, des achats de matériel et de fournitures, ainsi que le coût des services rendus pour la CCSN.
- ✓ Les charges à payer au titre des salaires sont déterminées en fonction des niveaux de salaires à la fin de l'exercice.

f) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le coût des biens et services sont passés en charges lorsqu'ils sont encourus.

g) Indemnités de vacances et congés compensatoires

Les indemnités de vacances et les congés compensatoires sont passés en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

h) Subventions et contributions

La CCSN fournit des subventions et des contributions pour faciliter le développement et la gestion des activités de son Programme de recherche et de soutien, ainsi que du Programme canadien à l'appui des garanties. Les subventions sont constatées au cours de l'exercice où les conditions de paiement sont remplies tandis que les contributions sont constatées au cours de l'exercice où le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou rempli les conditions de l'entente de transfert par contrat, pourvu que le transfert ait été autorisé et qu'une estimation raisonnable puisse être établie.

i) Services fournis gratuitement par d'autres ministères

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif. Ces services comprennent les locaux fournis par Services publics et Approvisionnement Canada (connu précédemment sous le nom de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada), les contributions visant la part de l'employeur des primes d'assurance des employés et d'autres coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor, les services fournis par Services partagés Canada, les services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général, les prestations d'accident du travail versées par Emploi et Développement social Canada ainsi que les coûts des frais juridiques pour les services fournis par Justice Canada.

j) Avantages sociaux futurs

- ✓ **Prestations de retraite** : Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la CCSN au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la CCSN découlant du régime. La responsabilité de la CCSN relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

✓ **Indemnités de départ** : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. À partir de 2013-2014, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé pour tous les employés. Auparavant, le coût des avantages sociaux gagnés par les employés était calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement du Canada. À compter de 2016-2017, la CCSN a raffiné son estimation de l'obligation en utilisant des données spécifiques aux employés afin d'améliorer l'exactitude du montant qui leur sera dû au moment de leur départ de la fonction publique.

✓ **Congé de maternité/parental** : Les employés ont droit à des congés de maternité ou à des congés parentaux selon les modalités de leurs conventions collectives et de leurs conditions d'emploi. Les avantages ainsi constitués sont conditionnés par les faits, c'est-à-dire que l'obligation de la CCSN au titre du coût des prestations à verser survient lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit, soit le début du congé de maternité ou du congé parental. L'obligation et les charges au titre des prestations constituées sont déterminées selon les meilleures estimations de la direction. La partie du congé de maternité ou du congé parental qui reste à verser à la fin de l'exercice devrait être payée grâce à des autorisations parlementaires futures.

k) Créances

Les créances sont présentées au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Une provision est établie pour les créances dont le recouvrement est incertain.

Le risque de crédit se réfère au risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La CCSN n'est pas exposée à un risque de crédit important puisque tous les débiteurs nécessitent un permis de la CCSN pour leur fonctionnement continu. L'exposition maximale de la CCSN au risque de crédit est égale à la valeur comptable de ses créances.

l) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

m) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le développement de logiciels et les améliorations locatives sont inscrits dans les travaux en cours jusqu'à ce qu'ils soient prêts à être utilisés et ils ne sont pas amortis. Les coûts sont alors transférés à la classe de biens applicable et sont amortis en conséquence.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration
Véhicules à moteur	7 ans
Autres véhicules	10 à 20 ans
Mobilier et matériel	5 à 20 ans
Matériel informatique et logiciels	2 à 5 ans

n) Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation

La CCSN respecte son obligation juridique aux termes du contrat de location visant à remettre dans leur état initial les lieux loués. Cette obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est reconnue pour l'année à partir de laquelle l'immobilisation aménagée est utilisée. L'obligation est enregistrée à la valeur nette actuelle des frais futurs estimés pour remettre en état l'immobilisation à la fin de la période de location. Les frais estimés pour la remise en état sont ajoutés à la valeur comptable et sont amortis sur la durée de vie utile de l'immobilisation. L'estimation de coût est assujettie à un examen périodique et tout changement important au montant estimé ou au calendrier du flux de trésorerie futur sous-jacent est enregistré à titre d'ajustement à la charge estimative. Au moment de régler la dette, un profit ou une perte est enregistré. Comme la charge estimative est enregistrée en fonction de la valeur actualisée du flux de trésorerie futur prévu, elle augmente annuellement pour tenir compte du temps écoulé en supprimant une année d'actualisation. La désactualisation est ajoutée aux dépenses dans l'État des résultats et de la situation financière nette. Les détails de la dette sont fournis à la note 7 de ces états financiers.

o) Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire

Avant le 1^{er} janvier 2017, la CCSN administrait le Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire au nom du gouvernement du Canada. Elle recevait les primes d'assurance supplémentaires payées par les exploitants des installations nucléaires, qui étaient créditées au Compte de réassurance de responsabilité nucléaire du Trésor. La CCSN n'incluait pas les activités financières ou les passifs potentiels connexes dans ses états financiers parce qu'elle n'était pas assujettie aux risques et récompenses de propriété, ni à l'obligation d'en rendre compte. Cependant, des renseignements sur ce compte sont mentionnés à la note 15 des présents états financiers. Le 1^{er} janvier 2017, la *Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire* (LRIN) est entrée en vigueur et a remplacé la *Loi sur la responsabilité nucléaire* (LRN). La LRIN est maintenant administrée par Ressources naturelles Canada (RNCAN), de sorte que le passif accumulé en vertu de la LRN a été transféré de la CCSN à RNCAN.

p) Incertitude relative à la mesure

La préparation de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des recettes et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation de ces états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont l'augmentation anticipée des salaires en vertu de la prochaine convention collective, le passif éventuel, le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

La CCSN reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette et dans l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets de la CCSN pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en milliers de dollars)	2017	2016
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	44 936	48 499
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 528)	(1 927)
Augmentation des indemnités de vacances, congés compensatoires et des charges à payer non imputées aux autorisations	(4 255)	(2 896)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(15 961)	(15 673)
Revenus en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	108 002	106 437
Diminution (augmentation) des avantages sociaux	1 628	(218)
Remboursement de charges des exercices antérieurs	417	243
Gain (perte) sur l'aliénation des immobilisations corporelles, avec les ajustements	19	(376)
Autres charges	(12)	137
	87 310	85 727
Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	4 634	3 476
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages	5	15
Trop-payés de salaire	107	-
Augmentation des charges payées d'avance	134	252
	4 880	3 743
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	137 126	137 969

b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2017	2016
CRÉDITS PARLEMENTAIRES APPROUVÉS :		
Crédit 1 – Dépenses de programme	40 671	41 651
PRÉVUS PAR LA LOI :		
Dépenses des recettes conformément au paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	89 294	87 488
Dépense de produits provenant de l'aliénation de biens excédentaires	56	30
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux	13 104	13 364
	143 125	142 533
MOINS :		
Autorisations disponibles pour utilisation dans l'année suivante	3 267	2 748
Crédit 1 périmé – Dépenses de programme	2 732	1 816
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	137 126	137 969

4. Crédoeurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente des détails sur les crédoeurs et les charges à payer de la CCSN :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Autres ministères et organismes	8 740	9 716
Parties externes	18 937	15 143
Titulaires de permis*	6 268	3 387
Total des crédoeurs et des charges à payer	33 945	28 246

*La somme à verser aux titulaires de permis représente le calcul des droits excédentaires facturés par rapport aux droits réels recouvrés à la fin de l'exercice.

5. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant de montants reçus des titulaires de permis et réservés au financement des charges relatives à des montants correspondant à des droits versés avant la prestation des services. Les revenus sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Voici les détails des opérations de ce compte :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Solde d'ouverture	2 782	2 548
Revenus constatés comme droits de permis pendant l'exercice	(2 751)	(2 514)
Droits de permis reçus pendant l'exercice et s'appliquant à des périodes futures	3 267	2 748
Solde de clôture	3 298	2 782

6. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés de la CCSN participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéfices sont intégrés aux bénéfices du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexés en fonction de l'inflation.

Tant les employés que la CCSN versent des cotisations couvrant le coût du Régime. En raison de l'amendement de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre de dispositions liées au Plan d'action économique 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1^{er} janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

En 2016-2017, les charges s'élèvent à 9 129 454 \$ (9 211 659 \$ en 2015-2016). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,12 fois (comparativement à 1,25 fois en 2015-2016) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,08 fois (comparativement à 1,24 fois en 2015-2016) les cotisations des employés.

La responsabilité de la CCSN à l'égard du Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondeur du Régime.

b) Indemnités de départ et prestations de congé parental

La CCSN a précédemment accordé des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi.

L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour tous les employés en 2013-2014. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations au moment du départ de la fonction publique. La valeur restante représente l'obligation estimée due aux employés à la date de fin d'exercice. Ces indemnités de départ ne sont pas préfinancées et, par conséquent, elles seront prélevées sur les autorisations futures. La CCSN offre à ses employés des congés de maternité ou des congés parentaux selon les modalités de leurs conventions collectives et de leurs conditions d'emploi. L'obligation et les charges au titre des prestations constituées sont déterminées par la direction comme étant la différence entre 93 % du salaire hebdomadaire de l'employé et les prestations accordées pour ce genre de congé par l'assurance-emploi ou le Régime québécois d'assurance parentale.

Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	6 129	5 911
(Diminution) augmentation pour l'exercice	(1 385)	365
Prestations versées pendant l'exercice	(571)	(749)
Obligation au titre des indemnités de départ constituées, fin de l'exercice	4 173	5 527
Prestations de congé de maternité/parental	328	602
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	4 501	6 129

7. Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation

L'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est basée sur l'estimation des coûts actuels de 261 250 \$ (261 250 \$ en 2015-2016) du plan de remise en état du site. Une révision de l'estimation a été constatée à partir de l'estimation des coûts actuels qui a été indexée à l'aide du taux d'inflation cible de 2 % de la Banque du Canada pour refléter les coûts futurs estimés du plan de remise en état du site. La CCSN reconnaît la valeur nette actuelle, à l'aide du taux de rendement des obligations de référence sur 10 ans du gouvernement du Canada, fixé à 1,50 % (1,54 % en 2015-2016), du coût futur estimé de 281 389 \$ (287 017 \$ en 2015-2016) pour la remise en état des lieux loués au moment de l'expiration du bail le 31 mars 2020. Au 31 mars 2017, la CCSN possède une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation que l'on peut raisonnablement estimer comme suit :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Solde d'ouverture	267	271
Révision de l'estimation, du calendrier et de la désactualisation des dépenses liées à la mise hors service	(1)	(4)
Solde de clôture	266	267

8. Créances

Le tableau suivant donne le détail des créances de la CCSN :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Créances – droits de permis	1 081	1 025
Créances – autres	485	200
Créances – autres ministères et organismes	237	119
	1 803	1 344
Provision pour mauvaises créances	(191)	(37)
Créances nettes	1 612	1 307

9. Immobilisations corporelles

Coût (en milliers de dollars)	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Transfert de travaux en cours	Solde de clôture
Mobilier et matériel	6 062	310	(11)	67	6 428
Matériel informatique et logiciels	5 200	349	(19)	1 747	7 277
Améliorations locatives	14 461	-	-	1 472	15 933
Véhicules à moteur	651	151	(87)	-	715
Autres véhicules	77	-	-	-	77
Travaux en cours – logiciels	3 368	2 773	-	(1 814)	4 327
Travaux en cours – construction	440	1 051	-	(1 472)	19
Total	30 259	4 634	(117)	-	34 776

Amortissement cumulé (en milliers de dollars)	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Mobilier et matériel	3 779	556	(11)	4 324
Matériel informatique et logiciels	4 836	900	(18)	5 718
Améliorations locatives	10 418	986	-	11 404
Véhicules à moteur	332	82	(83)	331
Autres véhicules	20	4	-	24
Total	19 385	2 528	(112)	21 801

Valeur comptable nette (en milliers de dollars)	2016	2017
Mobilier et matériel	2 283	2 104
Matériel informatique et logiciels	364	1 559
Améliorations locatives	4 043	4 529
Véhicules à moteur	319	384
Autres véhicules	57	53
Travaux en cours – logiciels	3 368	4 327
Travaux en cours – construction	440	19
Total	10 874	12 975

Les coûts d'immobilisations corporelles associés avec le développement de logiciels et améliorations locatives sont enregistrés sous la catégorie « Travaux en cours » jusqu'à ce qu'ils soient complétés et soient prêts à être utilisés. Durant l'année se terminant le 31 mars 2017, 3 286 747 \$ en travaux en cours ont été complétés et rendus disponibles à l'utilisation.

L'acquisition d'immobilisations corporelles ainsi que l'augmentation des crédettes présentées dans l'état des flux de trésorerie excluent un montant de 387 569 \$ (0 \$ en 2015-2016) pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, puisque ce montant est en lien avec les activités d'investissement en 2016-2017 qui demeurent impayées au 31 mars 2017.

10. Résumé des charges et produits sectoriels par catégorie de droits de recouvrement des coûts

Le tableau suivant présente les charges engagées et les revenus générés par les principaux secteurs d'activités de la CCSN. Il repose sur les mêmes conventions comptables que celles qui ont été décrites à la note 2. Les résultats sectoriels pour la période sont les suivants :

(en milliers de dollars)	Revenus	Permis délivrés gratuitement (note 16)	Valeur totale pour 2017 des permis et autres revenus	Valeur totale pour 2016 des permis et autres revenus	Coût de fonctionnement 2017	Coût de fonctionnement 2016
RECETTES DES DROITS DE PERMIS						
Centrales nucléaires	68 118	-	68 118	68 608	68 118	68 608
Réacteurs non producteurs de puissance	-	1 764	1 764	2 174	1 764	2 174
Établissements de recherche et d'essais nucléaires	13 340	-	13 340	11 591	13 340	11 591
Accélérateurs de particules	-	535	535	646	535	646
Installations de traitement de l'uranium	3 833	-	3 833	4 634	3 833	4 634
Installations de traitement des substances nucléaires	1 126	-	1 126	1 447	1 126	1 447
Usines d'eau lourde	-	-	-	-	-	-
Installations de stockage des déchets radioactifs	4 602	-	4 602	3 871	4 602	3 871
Mines et usines de concentration d'uranium	6 974	180	7 154	8 164	7 154	8 164
Déchets de substances nucléaires	671	2 589	3 260	3 211	3 260	3 211
Total des droits des activités du plan de réglementation	98 664	5 068	103 732	104 346	103 732	104 346
Substances nucléaires et installations nucléaires de catégorie II						
Universitaire et de recherche	224	2 282	2 506	2 637	1 893	2 906
Commercial	1 126	656	1 782	1 547	2 947	2 699
Gammagraphie industrielle	4 917	164	5 081	4 255	9 728	9 284
Médical	489	4 423	4 912	4 937	5 565	5 210
Services de dosimétrie	247	15	262	252	567	932
Total des droits calculés à l'aide de formules	7 003	7 540	14 543	13 628	20 700	21 031
Permis de transport et homologations d'emballages	127	4	131	126	500	434
Homologations d'appareils à rayonnement et équipement réglementé	256	-	256	186	980	524
Accréditations d'opérateurs d'appareils à rayonnement	88	10	98	136	1 349	796
Total des droits fixes	471	14	485	448	2 829	1 754
TOTAL DES RECETTES DES DROITS DE PERMIS	106 138	12 622	118 760	118 422	127 261	127 131
ACTIVITÉS GÉNÉRALES						
Autres frais liés aux activités générales	63	-	63	111	24 097	26 823
Projets spéciaux et charges connexes	1 864	-	1 864	1 240	1 643	1 093
TOTAL DES ACTIVITÉS GÉNÉRALES	1 927	-	1 927	1 351	25 740	27 916
TOTAL	108 065	12 622	120 687	119 773	153 001	155 047

11. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la CCSN est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La CCSN conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, la CCSN a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux locaux, services juridiques, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette :

(en milliers de dollars)	2017	2016
Locaux fournis par Services publics et Approvisionnement Canada (connu précédemment sous Travaux publics et Services gouvernementaux Canada)	6 011	6 266
Cotisations de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux fournis par le Secrétariat du Conseil du Trésor	8 018	7 486
Salaires et coûts associés aux services fournis par Services partagés Canada	1 568	1 568
Services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général du Canada	171	170
Autres	193	183
Total	15 961	15 673

Le gouvernement du Canada a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organisations de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes.

b) Autres transactions entre apparentés

(en milliers de dollars)	2017	2016
Créances – autres ministères et organismes	237	119
Créditeurs – autres ministères, organismes et sociétés d'État	9 625	10 953
Charges – autres ministères et organismes	24 680	24 932
Recettes – autres ministères et organismes	14 147	11 919

Les charges et recettes présentées en b) excluent les services communs fournis gratuitement qui sont présentés en a).

12. Transferts des paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre les paiements de salaires en arrérages en 2014-2015. Les employés se sont donc vu verser un paiement de transition unique, qui sera recouvré dans le futur. Les employés qui étaient en congé sans solde lorsque les paiements ponctuels initiaux ont été émis recevront le paiement de transition peu après leur retour au travail de leur congé sans solde. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie, ce qui permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté n'a pas eu d'incidence sur les charges de la CCSN. Cependant, cela a occasionné l'utilisation des autorisations de dépenses supplémentaires par la CCSN. Avant la fin de l'exercice, ces paiements de transition pour les salaires en arrérages ont été transférés à un compte central administré par Services publics et Approvisionnement Canada (connu précédemment sous le nom de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada), qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

13. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la CCSN peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels la CCSN sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en œuvre ses programmes de paiements de transfert ou pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	2018	2019	2020	2021 et exercices ultérieurs	Total
Achats de biens et services	5 628	243	38	-	5 909
Paiements de transfert	656	605	20	-	1 281
Contrats de location – exploitation	877	813	-	-	1 690
Total	7 161	1 661	58	-	8 880

La CCSN a des contrats pluriannuels avec les parties liées au montant de 2 348 921 \$.

14. Passif éventuel

Des réclamations ont été faites auprès de la CCSN dans le cours normal de ses activités. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, la direction a déterminé que les résultats défavorables sont peu probables. Par conséquent, la CCSN n'a pas comptabilisé un passif pour ces réclamations à ce moment. S'il devient probable qu'il y aura un paiement futur et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être faite, la CCSN enregistrera un passif pour réclamations et litiges.

15. Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire

Conformément à la *Loi sur la responsabilité nucléaire* (LRN), les exploitants d'installations nucléaires désignées devaient souscrire des montants d'assurance de base et/ou d'assurance supplémentaire de 75 000 000 \$ par installation pour des responsabilités particulières. Le gouvernement du Canada avait désigné la Nuclear Insurance Association of Canada (NIAC) comme le seul fournisseur d'assurance de responsabilité civile et d'assurance des biens de l'industrie nucléaire du Canada. La NIAC fournissait de l'assurance à ces exploitants selon les termes d'une police standard qui comptait deux types de couverture : la couverture A et la couverture B. La couverture A incluait seulement les risques acceptés par l'assureur, soit les blessures corporelles et les dégâts matériels. La couverture B couvrait les blessures non corporelles (p. ex. les dommages psychologiques), les dommages causés par des émissions normales et les dommages causés par des actes de terrorisme.

La NIAC recevait les primes des exploitants pour les deux types de couvertures. Par contre, les primes pour les risques de la couverture B étaient remises au gouvernement du Canada, qui réassurait ces risques en vertu de l'entente de réassurance qu'il avait conclue avec la NIAC. Dans le cadre de cette entente, le gouvernement du Canada assurait le risque associé à la différence entre l'assurance de base fournie par la NIAC et la LRN, ainsi que pour tous les événements mentionnés sous la couverture B.

Toutes les primes d'assurance supplémentaire payées par les exploitants d'installations nucléaires ont été créditées au Compte de réassurance de la responsabilité nucléaire (le Compte) du Trésor. Les primes annuelles reçues pour la couverture B s'élèvent à 206 195 \$ (197 489 \$ en 2015-2016). Les réclamations envers le régime d'assurance supplémentaire sont prélevées du Trésor et imputées au Compte. Il n'y a pas eu de réclamation ou de paiement depuis la création du Compte.

Le 1^{er} janvier 2017, la *Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire* (LRIN) est entrée en vigueur et a remplacé la *Loi sur la responsabilité nucléaire* (LRN). La LRIN est administrée par Ressources naturelles Canada (RNCAN), de sorte que le passif accumulé en vertu de la LRN (4 025 440 \$) a été transféré de la CCSN à RNCAN.

16. Permis délivrés gratuitement par la CCSN

La CCSN délivre des permis gratuitement aux établissements d'enseignement, aux institutions de recherche sans but lucratif qui appartiennent entièrement à des établissements d'enseignement, aux établissements de santé subventionnés par l'État, aux organismes de mesures d'urgence sans but lucratif et aux ministères et organismes fédéraux. La valeur totale de ces permis s'est élevée à 12 622 474 \$ (13 225 316 \$ en 2015-2016). Les revenus cédés ne sont pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette.

ANNEXE À LA DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION ENGLOBANT LE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS 2016-2017

1. INTRODUCTION

L'annexe présente un résumé des mesures prises par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers. Elle comprend des renseignements sur la gestion du contrôle interne, les résultats de l'évaluation et les plans d'action connexes.

Les plus récents [Rapport ministériel sur le rendement](#)¹ et [Plan ministériel](#)² fournissent des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les programmes de la CCSN. Les [États financiers vérifiés 2016-2017 de la CCSN](#)³ sont accessibles sur le site Web de la CCSN.

2. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE EN MATIÈRE DE RAPPORTS FINANCIERS

2.1 GESTION DU CONTRÔLE INTERNE

La CCSN est dotée d'une structure de gouvernance et de reddition de comptes bien établie pour appuyer les efforts d'évaluation et de surveillance de son système de contrôle interne. Un cadre de gestion du contrôle interne, approuvé par le président, est en place et englobe :

- des structures de responsabilisation organisationnelle relatives à la gestion du contrôle interne en vue d'appuyer une saine gestion financière, y compris les rôles et responsabilités des cadres supérieurs dans leurs secteurs de responsabilité
- le Bureau de la vérification et de l'éthique, qui gère les programmes des valeurs et de l'éthique, la divulgation interne, la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* et les politiques en matière de conflits d'intérêts et d'après-mandat
- les activités de communication et de formation continues concernant les exigences législatives, les

politiques et les procédures visant à assurer une saine gestion financière et un contrôle efficace des finances

- la surveillance de la gestion du contrôle interne et des comptes rendus périodiques à cet effet, ainsi que la communication des résultats d'évaluation et des plans d'action connexes au président et, s'il y a lieu, au Comité de vérification

Le Comité de vérification fournit des conseils au président quant à la pertinence et au fonctionnement des cadres et des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance de la CCSN.

2.2 ENTENTES DE SERVICES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

La CCSN compte sur d'autres organisations pour le traitement de certaines opérations qui sont comptabilisées dans ses états financiers, comme suit :

Ententes courantes

- Services publics et Approvisionnement Canada (connu précédemment sous le nom de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada) est responsable de la gestion centralisée de la rémunération et de l'approvisionnement en biens et en services conformément à la délégation de pouvoirs de la CCSN, en plus de fournir des services de gestion des locaux.
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit à la CCSN les renseignements nécessaires pour la préparation des états financiers, comme les dépenses d'assurance-maladie.
- Services partagés Canada est responsable de la gestion et de la maintenance de l'infrastructure de technologie de l'information de la CCSN.

1 [Rapport ministériel sur le rendement](#)

2 [Plan ministériel](#)

3 [États financiers vérifiés 2016-2017 de la CCSN](#)

3. PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL

3.1 PROGRÈS RÉALISÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2016-2017

La CCSN a continué de mener ses activités de surveillance continue conformément au plan de surveillance par rotation, comme il est indiqué dans le tableau suivant.

Progrès au cours de l'exercice 2016-2017

Principaux domaines de contrôle	État d'avancement
Contrôles au niveau de l'entité	Terminé comme prévu; des mesures correctives sont en cours (voir la section 3.2 pour obtenir des renseignements supplémentaires).
Contrôles généraux de la TI	Terminé comme prévu; des mesures correctives sont en cours (voir la section 3.2 pour obtenir des renseignements supplémentaires).
Immobilisations	Terminé comme prévu; des mesures correctives sont en cours (voir la section 3.2 pour obtenir des renseignements supplémentaires).
Subventions et contributions	Terminé comme prévu; des mesures correctives sont en cours (voir la section 3.2 pour obtenir des renseignements supplémentaires).
Paie	Terminé comme prévu; des mesures correctives sont en cours (voir la section 3.2 pour obtenir des renseignements supplémentaires).

3.2 RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION AU COURS DE L'EXERCICE 2016-2017

Contrôles clés nouveaux ou considérablement modifiés : La mise en œuvre de Phénix, le système de paye du gouvernement, exigeait certains changements aux processus et aux contrôles internes relatifs à la paye. Par conséquent, une évaluation complète du processus de paye a été réalisée en 2016-2017.

Surveillance de programme continue : Dans le cadre de son plan de surveillance continue par rotation, la CCSN a terminé sa réévaluation des contrôles au niveau de l'entité, des contrôles généraux de la TI, des immobilisations et des subventions et contributions.

Dans l'ensemble, les contrôles clés mis à l'essai ont généré les résultats escomptés, mais des mesures correctives étaient nécessaires pour les éléments suivants :

Contrôles au niveau de l'entité

- Lacune sur le plan de la sensibilisation à une directive clé concernant la communication externe des renseignements financiers (risque faible)
- Lacune sur le plan de la production de rapports et de la communication des résultats des entrevues de fin d'emploi (risque faible)

Contrôles généraux de la TI

- Les examens des utilisateurs ne sont pas réalisés régulièrement (risque moyen).
- Lacune sur le plan de la séparation des tâches pour une application (un logiciel de rapport de comptabilisation du temps développé à l'interne) (risque élevé)
- Absence d'exigences détaillées pour les essais au sein de la documentation du processus de gestion du changement (risque faible)

Immobilisations

- Manque de renseignements complets et opportuns liés aux coûts des projets logiciels de TI qui requièrent une capitalisation (risque élevé)
- Application non uniforme des exigences clés liées aux processus de fin de mois et à l'approbation des actifs aliénés (risque moyen)

Subventions et contributions

- On a relevé des incidents isolés dans le cadre desquels les approbations des subventions et contributions n'étaient pas conformes à la matrice de délégation de la CCSN (risque moyen).

Paie

- Absence d'un processus de vérification officiel après paiement (risque moyen)
- L'analyse trimestrielle des écarts relatifs à la paye n'a pas été réalisée de façon constante (risque élevé).
- Lacune sur le plan de l'examen des heures supplémentaires (risque moyen)

3.3 PROGRÈS PAR RAPPORT AUX ÉLÉMENTS DE L'EXERCICE 2015-2016

En plus des progrès accomplis dans le domaine de la surveillance continue, la CCSN a assuré le suivi des mesures correctives 2016-2017 non réglées qui suivent :

Achat et paiement

- Absence de procédures documentées de vérification des comptes (risque moyen)
- Absence de preuve pour appuyer la réalisation d'activités de surveillance des transactions effectuées avec les cartes d'achat (risque moyen)
- Absence de preuve pour appuyer la réalisation d'un examen secondaire des modifications apportées à la base de données des fournisseurs (risque moyen)
- Absence d'un processus officiel pour examiner périodiquement et modifier, au besoin, la base de données des fournisseurs (risque moyen)

Paye

- L'analyse des prévisions relatives aux dépenses salariales, à l'appui de la vérification comptable, ne se fait pas de manière constante (risque élevé).
- Absence d'un processus officiel relatif aux procédures de vérification après paiement prévues à l'article 33 (risque moyen)

Toutes les mesures relatives à l'achat et paiement ont été achevées comme prévu. En raison des changements sur le plan des processus et des défis continus relatifs au système de paye Phénix, on poursuit la mise en œuvre des mesures correctives relatives à la paye, qui devraient être achevées en 2017-2018.

3.4 PLAN DE SURVEILLANCE POUR L'EXERCICE 2017-2018 ET LES EXERCICES SUBSÉQUENTS

Le plan de surveillance continue par rotation de la CCSN au cours des trois prochaines années, fondé sur une validation annuelle des processus et des contrôles à risque élevé, et les rajustements connexes au plan de surveillance continue, s'il y a lieu, est présenté dans le tableau suivant.

Plan de surveillance continue par rotation

Principaux domaines de contrôle	Exercice 2017-2018	Exercice 2018-2019	Exercice 2019-2020
Contrôles au niveau de l'entité	Non	Non	Oui
Contrôles généraux de la TI (sous la direction de la CCSN)	Non	Oui	Non
Immobilisations	Non	Non	Oui
Achat et paiement ⁴	Non	Oui	Non
Paie	Oui ⁵	Non	Non
Revenus	Oui	Non	Non
Clôture d'exercice et préparation des états financiers	Oui	Non	Non

4 Les subventions et contributions seront évaluées dans le cadre du processus d'achat et paiement à compter de 2018-2019.

5 En raison des résultats de l'évaluation annuelle des risques pour les contrôles internes en matière de rapports financiers, on suggère qu'une évaluation de la paie soit réalisée en 2017-2018.

ANNEXE A :

AUDIENCES DE LA COMMISSION ET POSSIBILITÉS D'ÊTRE ENTENDU EN 2016-2017

AUDIENCES PUBLIQUES

INSTALLATIONS DE RECHERCHE ET D'ESSAIS NUCLÉAIRES

Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) : [Décision](#)

- Décision visant la modification du permis d'exploitation d'un établissement de recherche et d'essais nucléaires pour les Laboratoires de Chalk River et la prolongation du permis pour une période de 17 mois – Audience publique (6 avril 2016)

CENTRALES NUCLÉAIRES

Hydro-Québec : [Décision](#)

- Décision visant la délivrance d'un permis de déclasser un réacteur nucléaire de puissance pour Gentilly-2 – Audience publique (5 mai 2016)

Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB) : [Décision](#)

- Demande de renouvellement pour cinq ans du permis d'exploitation de la centrale nucléaire de Point Lepreau. Audience publique, parties 1 et 2 (26 janvier, et 10 et 11 mai 2017)

INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES SUBSTANCES NUCLÉAIRES

Cameco Corporation : [Décision](#)

- Décision en faveur du renouvellement du permis d'exploitation d'une installation de combustible nucléaire pour l'Installation de conversion de Port Hope – Audience publique (8 et 9 novembre 2016)

DÉCHETS DE SUBSTANCES NUCLÉAIRES

Saskatchewan Research Council : [Décision](#)

- Décision rendue sur la levée du point d'arrêt visant la phase 2 du projet de remise en état du site Gunnar (22 septembre 2016)

AUDIENCES PAR ÉCRIT (FONDÉ UNIQUEMENT SUR DES MÉMOIRES)

Société d'Énergie du Nouveau-Brunswick : [Décision](#)

- Demande d'Énergie NB concernant la modification de la stratégie d'investissement des fonds pour la gestion des déchets et du combustible usé de la centrale nucléaire de Point Lepreau (11 avril 2016)

Corporation de l'École Polytechnique de Montréal : [Décision](#)

- Demande concernant la révocation de son permis d'exploitation d'un assemblage sous-critique de faible puissance et la modification de son permis d'exploitation d'un réacteur de faible puissance SLOWPOKE-2 afin d'y inclure des activités portant sur l'assemblage sous-critique de faible puissance (30 juin 2016)
- Examen de la garantie financière révisée de l'École Polytechnique de Montréal ainsi que du plan préliminaire de déclasserement mis à jour

Ontario Power Generation Inc. (OPG) : [Décision](#)

- Demande d'OPG concernant la modification du permis d'exploitation d'un réacteur de puissance pour la centrale nucléaire de Pickering (29 septembre 2016)

GE-Hitachi Nuclear Energy Canada Inc. : [Décision](#)

- Demande de transfert du permis d'exploitation d'une installation de combustible nucléaire à BWXT Nuclear Energy Canada Inc. (9 décembre 2016)
- Demande pour étudier la nouvelle garantie financière proposée par GEH-C et demande de modification du permis afin de changer la description de l'installation de Peterborough

Université McMaster : [Décision](#)

- Demande d'acceptation de la garantie financière pour le déclasserement futur du réacteur nucléaire McMaster situé à Hamilton (Ontario) (19 janvier 2017)

Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) : [Décision](#)

- Décision sur la portée des évaluations environnementales pour trois projets proposés aux installations des LNC (8 mars 2017)

ANNEXE B :

PROJETS DU CADRE DE RÉGLEMENTATION PUBLIÉS OU ACHEVÉS EN 2016-2017

REGDOC-2.2.2, **LA FORMATION DU PERSONNEL, VERSION 2**

La version 2 du document REGDOC-2.2.2, *La formation du personnel*, a été publiée en décembre 2016. Cette mise à jour contient de l'orientation additionnelle concernant l'élaboration de programmes de formation en radioprotection. Il énonce les exigences et l'orientation relatives à l'analyse, à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre, à l'évaluation, à la documentation et à la gestion de la formation dans les installations nucléaires du Canada, ce qui inclut les principes et les éléments essentiels d'un système de formation efficace. Dans l'esprit de la philosophie de réglementation adoptée par la CCSN et selon les pratiques internationales, les titulaires de permis doivent assurer l'exploitation sûre de leurs installations nucléaires respectives. Ils sont donc responsables de la formation et doivent évaluer leurs travailleurs afin de s'assurer qu'ils sont pleinement qualifiés pour exécuter les tâches associées à leur poste, conformément aux dispositions de la réglementation.

La version 2 du document REGDOC-2.2.2, *La formation du personnel*, remplace le document REGDOC-2.2.2, *La formation du personnel* (publié en août 2014).

REGDOC-2.2.3, **ACCREDITATION DU PERSONNEL : OPÉRATEURS D'APPAREIL D'EXPOSITION**

Le document REGDOC-2.2.3, *Accréditation du personnel : Opérateurs d'appareil d'exposition*, a été publié en mars 2017. Il présente, par renvoi, les exigences et l'orientation de la CCSN concernant l'accréditation des opérateurs d'appareil d'exposition (OAE) et le renouvellement de l'accréditation des OAE.

Le document REGDOC-2.2.3 remplace le document G-229, *Accréditation des opérateurs d'appareil d'exposition*, publié en mars 2004.

REGDOC-2.2.4, **APTITUDE AU TRAVAIL : GÉRER LA FATIGUE DES TRAVAILLEURS**

Le document REGDOC-2.2.4, *Aptitude au travail : Gérer la fatigue des travailleurs*, a été publié en mars 2017. Il énonce les exigences et l'orientation de la CCSN relatives à la gestion de la fatigue des travailleurs aux sites à sécurité élevée. Ce document se veut un élément du fondement d'autorisation d'une installation ou d'une activité réglementée. Il sera intégré soit aux conditions et aux mesures de sûreté et de réglementation d'un permis, soit aux mesures de sûreté et de réglementation décrites dans la demande de permis et les documents soumis à l'appui de cette demande.

Le REGDOC-2.2.4 fait partie de la série Gestion de la performance humaine. Cette série, qui fait partie du cadre de réglementation de la CCSN, porte également sur la formation et l'accréditation du personnel.

REGDOC-2.9.1, **PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : PRINCIPES,** **ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES ET MESURES** **DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le document REGDOC-2.9.1, *Protection de l'environnement : Principes, évaluations environnementales et mesures de protection de l'environnement*, a été publié en décembre 2016. Ce document fournit aux demandeurs et aux titulaires de permis des renseignements sur la protection de l'environnement et de la santé des personnes, notamment :

- les principes de la CCSN en matière de protection de l'environnement
- la portée d'une évaluation environnementale (EE) et les rôles et responsabilités liés à une EE pour toutes les installations ou activités nucléaires
- les exigences et l'orientation de la CCSN en ce qui concerne l'établissement, par les demandeurs et les titulaires de permis, de mesures de protection de l'environnement, y compris une évaluation des risques environnementaux lorsqu'elle est requise pour les installations ou activités nouvelles

Ce document remplace les documents P-223, *Protection de l'environnement* et REGDOC 2.9.1, *Politiques, programmes et procédures de protection de l'environnement* (publié en septembre 2013).

REGDOC-2.13.2, **IMPORTATION ET EXPORTATION**

Le document REGDOC-2.13.2, *Importation et exportation*, a été publié en septembre 2016. Il établit l'orientation de la CCSN en ce qui concerne les titulaires de permis actuels et futurs qui comptent importer ou exporter des articles à caractère nucléaire et à double usage (aussi appelés substances, équipement et renseignements nucléaires contrôlés). Ce document fournit également de l'information sur le programme de contrôle des importations et des exportations de la CCSN en ce qui a trait aux demandes de permis, au processus d'évaluation des permis et à la conformité aux exigences en matière de réglementation.

Le document REGDOC-2.13.2 modifie également l'application de la politique canadienne de non-prolifération nucléaire en ce qui a trait à l'évaluation des demandes d'exportation d'uranium d'origine étrangère.

REGDOC-3.1.1, **RAPPORTS À SOUMETTRE PAR LES EXPLOITANTS DE** **CENTRALES NUCLÉAIRES, VERSION 2**

La version 2 du document REGDOC-3.1.1, *Rapports à soumettre par les exploitants de centrales nucléaires*, a été publiée en avril 2016. Ce document énonce les renseignements que les titulaires de permis de centrales nucléaires doivent soumettre à la CCSN pour respecter les conditions applicables de leurs permis d'exploitation d'un réacteur de puissance. Il indique les types de rapports à soumettre, ainsi que la fréquence et les délais de soumission.

La version 2 ne renferme aucune nouvelle exigence, mais contient les changements suivants :

- les fiches de données sur les indicateurs de rendement ont été retirées de l'annexe B
- des références au *Règlement sur l'emballage et le transport des substances nucléaires (2015)* ont été ajoutées

Ce document remplace le document REGDOC-3.1.1, *Rapports à soumettre pour les exploitants de centrales nucléaires*, publié en mai 2014.

REGDOC-3.4.1, **GUIDE DESTINÉ AUX DEMANDEURS ET AUX** **INTERVENANTS QUI RÉDIGENT DES DOCUMENTS À** **L'INTENTION DES COMMISSAIRES DE LA CCSN**

Le document REGDOC-3.4.1, *Guide destiné aux demandeurs et aux intervenants qui rédigent des documents à l'intention des commissaires de la CCSN*, a été publié en mars 2017. Ce document fournit de l'orientation relative à la rédaction des documents à l'intention des commissaires (CMD) qui sont présentés à la CCSN. Ce document est axé sur la préparation d'un CMD qui présente un exposé des faits à l'appui d'une demande de permis présentée à la Commission.

Le document REGDOC-3.4.1 remplace le document GD-379, *Guide à l'intention des demandeurs et des intervenants qui rédigent des documents aux commissaires de la CCSN*, publié en mars 2012.

REGDOC-3.6, **GLOSSAIRE DE LA CCSN**

Le document REGDOC-3.6, *Glossaire de la CCSN*, a été publié en janvier 2017. Ce document fournit une liste de termes avec leur définition utilisés dans la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, ses règlements d'application et ainsi que les documents d'application de la réglementation et d'autres publications de la CCSN, comme les rapports annuels et les documents d'orientation.

Il est fourni à titre de référence et pour information et sert de norme pour l'élaboration de documents d'application de la réglementation et d'autres publications.

DIS-16-01, **COMMENT LA CCSN TIENT COMPTE DES** **RENSEIGNEMENTS SUR LES COÛTS ET LES** **AVANTAGES : OCCASIONS DE DONNER** **DE L'ORIENTATION ET DES PRÉCISIONS** **SUPPLÉMENTAIRES**

La période de consultation au sujet du document DIS-16-01, *Comment la CCSN tient compte des renseignements sur les coûts et les avantages : Occasions de donner de l'orientation et des précisions supplémentaires*, a pris fin en août 2016. Ce document de travail présente un aperçu de la politique actuelle de la CCSN relative aux renseignements sur les coûts et les avantages et donne plusieurs exemples de la façon dont la CCSN a tenu compte de ces renseignements par le passé. De plus, une nouvelle orientation est proposée aux parties intéressées afin de les aider à soumettre des renseignements sur les coûts et les avantages qui répondent aux objectifs et qui sont de grande qualité.

DIS-16-02, **RADIOPROTECTION ET DOSIMÉTRIE**

En avril 2016, la CCSN a publié le document de travail DIS-16-02, *Radioprotection et dosimétrie*. Ce document de travail, dont la période de consultation a pris fin en novembre 2016, visait à obtenir des commentaires sur la création proposée de deux documents d'application de la réglementation qui décriront l'orientation de la CCSN en matière de radioprotection et de dosimétrie. Les nouveaux documents remplaceraient la documentation réglementaire actuelle de la CCSN, veilleraient à ce que l'orientation respecte le *Règlement sur la radioprotection* et regrouperaient l'orientation sur la dosimétrie et la radioprotection.

DIS-16-03, **GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS ET** **DÉCLASSEMENT**

En mai 2016, la CCSN a publié le document de travail DIS-16-03, *Gestion des déchets radioactifs et déclassement*. Ce document, dont la période de consultation a pris fin en novembre 2016, visait à obtenir des commentaires de la part des parties intéressées sur les options proposées pour clarifier le cadre de réglementation de la CCSN en matière de déchets. Il s'agissait d'ajouter les pratiques exemplaires canadiennes et internationales et à mettre à jour les documents de la CCSN en y intégrant une terminologie plus moderne. De plus, la CCSN cherche à améliorer la clarté et la prévisibilité pour les demandeurs de permis et les autres parties intéressées en indiquant clairement les renseignements que les demandeurs de permis doivent présenter.

DIS-16-04, **LES PETITS RÉACTEURS MODULAIRES : STRATÉGIE,** **APPROCHES ET DÉFIS DE LA RÉGLEMENTATION**

En mai 2016, la CCSN a publié le document de travail DIS-16-04, *Les petits réacteurs modulaires : Stratégie, approches et défis de la réglementation*. Ce document, dont la période de consultation a pris fin en décembre 2016, présente un aperçu des enjeux potentiels en matière de réglementation associés aux petits réacteurs modulaires et propose des solutions possibles. En résumé, le document présente :

- les enjeux généraux ainsi qu'une courte description des sujets à aborder dans le cadre de travaux futurs
- la façon dont la CCSN compte régler les enjeux à l'aide des outils et des processus réglementaires actuels
- les répercussions des approches novatrices envisagées par les promoteurs de petits réacteurs modulaires, lesquelles doivent être examinées de plus près pour confirmer si d'autres orientations ou exigences réglementaires à l'appui doivent être élaborées

DIS-16-05, LA PERFORMANCE HUMAINE

En octobre 2016, la CCSN a publié le document de travail DIS-16-05, *La performance humaine*. Ce document de travail explique pourquoi la performance humaine est importante dans le contexte de la sûreté nucléaire et du cadre de réglementation de la CCSN. Le document, qui a été publié aux fins de commentaires du public en mars 2017, visait à obtenir une rétroaction des parties intéressées sur les possibilités présentées afin d'améliorer le cadre de réglementation de la CCSN pour la performance humaine. Au fur et à mesure que la CCSN apportera des changements aux documents d'application de la réglementation, les parties intéressées auront d'autres occasions de consultation sur certaines propositions. En tenant des consultations tôt dans le processus, la CCSN cherche à établir une compréhension commune de certains concepts, à valider la nécessité d'améliorer divers aspects du cadre et à comprendre les opinions des parties intéressées sur les propositions préliminaires ou les enjeux.



COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

280, RUE SLATER, C.P. 1046, SUCCURSALE B
OTTAWA (ONTARIO) K1P 5S9

Téléphone : 613-995-5894 ou
1-800-668-5284 (au Canada seulement)
Télécopieur : 613-995-5086

Courriel : cnsccnsc@canada.ca

Site Web : suretenucleaire.gc.ca

Facebook : facebook.com/Commissioncanadiennedesuretenucleaire

YouTube : youtube.com/ccsncnsc

Twitter : @CCSN_CNCS

SURETENUCLÉAIRE.GC.CA

VISITEZ LE SITE WEB DE LA CCSN POUR EN APPRENDRE PLUS SUR LE SECTEUR NUCLÉAIRE CANADIEN. VOUS Y TROUVEREZ :

- un complément d'information sur la CCSN et son rôle en matière de sûreté nucléaire
- des liens vers les lois et règlements qui régissent le secteur nucléaire canadien
- des renseignements sur les installations nucléaires dans les collectivités canadiennes
- des communiqués de presse et des mises à jour sur d'importantes questions touchant le secteur nucléaire
- des fiches d'information sur des thèmes rattachés au nucléaire
- des explications sur la façon de participer aux audiences publiques ou aux évaluations environnementales
- les rapports et les publications de la CCSN
- des bulletins d'information sur les documents d'application de la réglementation
- des documents techniques et scientifiques

SUR LE SITE WEB, VOUS POUVEZ ÉGALEMENT VOUS ABONNER AFIN DE RECEVOIR UN AVIS PAR COURRIEL CONCERNANT :

- les décisions, les documents d'audience, les avis de réunion et les ordres du jour de la Commission
- des mises à jour sur les périodes de commentaires et la publication des documents d'application de la réglementation
- les communiqués de presse
- les présentations
- les mises à jour du contenu

Numéro de catalogue : CC171F-PDF

ISSN : 1700-733X

Publication autorisée par l'honorable Jim Carr, C.P., député, ministre de Ressources naturelles Canada

© Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), 2017